

COMPTE ADMINISTRATIF

2020

CONSEIL DE MÉTROPOLE 7 JUIN 2021



Montpellier
Méditerranée
métropole

INTRODUCTION

Suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2020, il est nécessaire d'établir le compte administratif du budget principal et des différents budgets annexes afin de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole. L'année 2020 a été exceptionnelle à plusieurs titres.

Tout d'abord, la Métropole a été confrontée à une crise sanitaire et économique inédite qui a mis en évidence le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.

Ensuite une nouvelle équipe métropolitaine s'est installée en 2020 suite aux élections municipales et intercommunales. Dès son arrivée elle a construit une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement pour répondre aux enjeux d'un territoire, notamment en terme de transition écologique et de relance économique et ce dans un esprit de solidarité intercommunale. Afin d'amortir les effets de la crise, elle a soutenu tous les acteurs économiques et associatifs, et a agi pour la préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment par la mise en place de la gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains.

Cependant cette crise sanitaire a aussi retardé la réalisation de certaines actions et projets en ramenant la réalisation de l'exercice essentiellement sur le second semestre 2020 et a également eu pour conséquence de suspendre les contrats de Cahors pour l'année 2020 c'est-à-dire la contractualisation des collectivités avec l'Etat.

Le rapport présenté ici détaille le contexte et l'équilibre du compte administratif de la Métropole de Montpellier, ainsi que les principales réalisations de l'exercice 2020 par politique publique. Ce document présente également la réalisation des dépenses et des recettes prévues au budget.

Table des matières

A.	Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2020	4
	L'impact de la crise sanitaire du COVID-19	4
	Les grands agrégats du compte administratif 2020	6
	Le bouclage réel par section du compte administratif 2020	9
	L'épargne et la situation financière	13
B.	Les réalisations thématiques 2020	15
	Pilier 1 : Une Métropole pour la transition écologique	16
	Développer les mobilités actives	17
	Maîtriser l'aménagement de notre territoire	19
	Rééquilibrer nos espaces publics	21
	Préserver le petit cycle de l'eau	23
	Construire une Métropole « Zéro Déchets »	25
	Les orientations transversales en matière de transition écologique	27
	Pilier 2 : Une Métropole pour l'épanouissement de chacun	28
	Dynamiser l'économie	29
	... et soutenir l'attractivité du territoire	31
	Agir pour le logement et la cohésion sociale	32
	32
	Promouvoir la pratique sportive	33
	Valoriser notre patrimoine culturel	35
C.	Les ressources du Compte Administratif 2020	37
	1. Les recettes de fonctionnement du budget principal	37

La fiscalité et les taxes transférées	38
Les autres recettes de fonctionnement	40
2. Les recettes d'investissement du budget principal	41
D. Les emplois du Compte Administratif 2020	43
1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal	43
Les charges de fonctionnement courant	44
Les charges de personnel	46
Les charges financières	48
Les autres charges	50
2. Les dépenses d'investissement	51
Annexe 1 – Tableaux CA2020 des budgets annexes	56
Annexe 2 – Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole en 2020	63
Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2020	65
Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique	69
Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2020	70
Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan	71
Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2020	72
Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2020	78
Annexe 9 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020	80

A. Le contexte et l'équilibre du Compte Administratif 2020

L'impact de la crise sanitaire du COVID-19

La situation financière de la Métropole a été fortement impactée en 2020 par les effets de la crise du COVID-19 tout comme elle le sera aussi en 2021:

Impacts estimés	2020	2021
Dépenses de fonctionnement supplémentaires	11 M€	2,6 M€
Pertes de recettes de fonctionnement	8,3 M€	12,5 M€
Impact total en fonctionnement	19,3 M€	15,1 M€
Impact total en investissement	6,5 M€	
Total impact COVID-19	25,8 M€	15,1M€

▪ **Impact 2020 de la crise sanitaire :**

○ **11M€ de dépenses de fonctionnement et 6,5M€ de dépenses d'investissement** dont:

- Compensation impact sanitaire sur la subvention forfaitaire d'équilibre de la DSP Transport (7,5M€ dont 75% déjà versés fin 2020)
- Dépenses sanitaires : acquisition d'un million de masques pour la population métropolitaine (3M€) et des produits d'hygiène (0,2M€)
- Primes au personnel (0,5M€) et gratuité des parkings (0,3M€)
- Fonds de soutien aux loyers professionnels pour les entreprises locataires dans le privé (1,8M€)
- Abondement au fonds L'OCCAL et au fonds de relocalisation, pour aider les TPE et PME affectées par la crise (1M€ en investissement)
- Achat de matériel informatique notamment pour le télétravail (4,7M€, dont 0,8M€ mandatés fin 2020 et 3,9M€ reportés sur 2021)

Ces dépenses supplémentaires ont été partiellement compensées par -3,6M€ d'économies sur les dépenses 2020, notamment -1,3M€ sur la masse salariale, -0,7M€ sur le transport scolaire et -0,8M€ sur l'évènementiel sportif et culturel.

○ **8,3M€ de pertes de recettes de fonctionnement:**

- Versement mobilité (-4,9M€) : mise en place massive du chômage partiel durant la crise sanitaire réduisant de fait le produit reversé; reports de charges accordés aux entreprises (décalage d'un exercice du paiement de certaines cotisations)
- Taxe de séjour (-0,8M€) : fermeture de la plupart des hébergements touristiques durant le premier confinement ; cependant reversement conjoncturel en 2020 de près d'une année et demie de collecte de la part des plateformes de location en ligne
- Recettes tarifaires (-1,6M€) : fermetures d'équipements publics culturels et surtout sportifs avec près de -50% des recettes du réseau des piscines par rapport à 2019 (entrées du public et locations des lignes d'eau aux associations)

Outre l'aide pour les masques d'1M€ d'euros, la Métropole a actionné les dispositifs ouverts par l'Etat suivants:

- **Mise en place d'un dégrèvement CFE partiel exceptionnel 2020 pour le secteur touristique** : ce dégrèvement de 66% de la CFE 2020, compensé pour moitié par l'Etat, à certaines catégories d'entreprises fortement impactées (entreprises du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel) viendra diminuer notre produit de CFE en 2021 pour un montant estimé à 1,6M€.
- **Procédure comptable d'étalement des charges liées à la crise sanitaire** : autorisée par le conseil métropolitain du 17 décembre 2020 cette procédure permet d'étaler sur 5 ans maximum certains coûts exceptionnels dû à la crise sanitaire (aide au loyer, désinfection des locaux, achat de masques), déduction faite des aides ou subventions reçues pour financer ces achats ; ainsi la Métropole va faire porter sur la section de fonctionnement 2020 une dépense de 0,7M€ au lieu de 3,6M€ de coût estimé pour certaines aides économiques et l'achat des masques.
- **Demande d'avance remboursable pour le versement mobilité** : actée par le conseil métropolitain du 1^{er} février 2021 la métropole a ainsi pu bénéficier d'une avance de 7,6M€ assortie d'un taux d'intérêt égal à zéro, remboursable sur une période de 10 ans maximum ; cette demande d'avance remboursable a été autorisée par la quatrième loi de finances rectificative pour 2020 à destination des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) en vue de les soutenir face aux pertes de recettes constatées en 2020.

Dans cette crise sans précédent, les entreprises de notre territoire ont mieux résisté qu'au niveau national, diminuant le contrecoup attendu sur les ressources fiscales de la collectivité en 2020. Cependant, en terme de Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) le produit perçu en 2020 est en progression par rapport à 2019 parce qu'il correspond à un montant payé par les entreprises concernées en 2019 sur la base de leur résultat 2018. Les impacts de la crise sanitaire peuvent se faire ressentir sur le produit de CVAE 2021 si les entreprises ont volontairement modulé à la baisse leurs acomptes de paiements en 2020. En tout état de cause, la crise sanitaire provoquera ses effets les plus forts sur le produit de CVAE 2022 car celui-ci sera calculé sur le chiffre d'affaire et la valeur ajoutée réalisés par les entreprises en 2020.

Les grands agrégats du compte administratif 2020

Les résultats du compte administratif 2020 s'établissent ainsi :

Résultats - Budget principal	CA 2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	44,15
Résultat d'investissement de l'exercice	22,86
Résultat de l'exercice	67,01
Reports à nouveau en fonctionnement (002)	21,32
Reports à nouveau en investissement (001)	-42,25
Résultat de clôture	46,08
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en fonctionnement	-0,20
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en investissement	-25,88
Résultat net	20,00

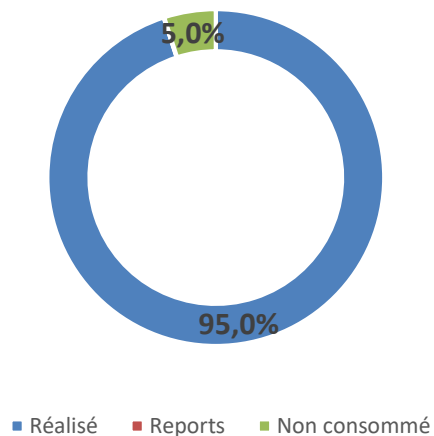
Résultats - Budget consolidé	CA 2020
Résultat de fonctionnement de l'exercice	77,45
Résultat d'investissement de l'exercice	45,53
Résultat de l'exercice	122,98
Reports à nouveau en fonctionnement (002)	45,13
Reports à nouveau en investissement (001)	-78,25
Résultat de clôture	89,85
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en fonctionnement	-0,26
Solde des restes à réaliser à reporter en n+ 1 en investissement	-38,17
Résultat net	51,42

Taux de réalisation du compte administratif 2020 :

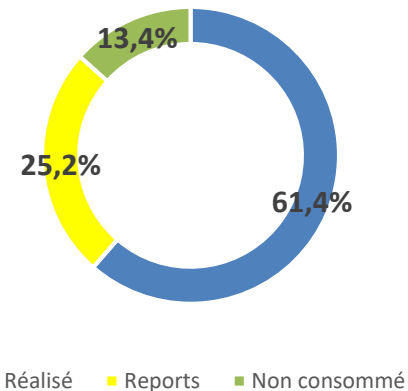
Le budget consolidé est l'agrégation du budget principal (inclus crédits Transports), du budget annexe assainissement et des autres budgets annexes (budget annexe SPANC, budget annexe parking et budget annexe eau potable).

Les taux de réalisation du budget consolidé sont présentés ci-dessous :

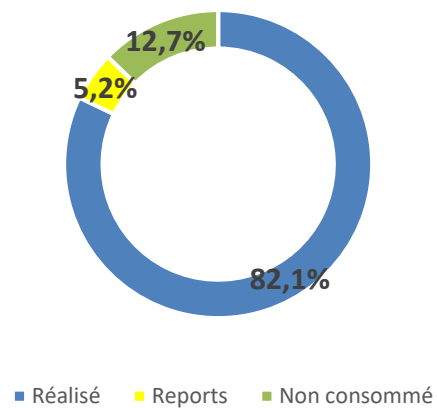
Réalisation des dépenses fonctionnement 2020



Réalisation des dépenses d'équipement 2020



Réalisation des recettes fonctionnement et investissement 2020



Le bouclage réel par section du compte administratif 2020

Compte administratif du Budget principal :

Section de fonctionnement Budget Principal 2020

	Recettes	Dépenses		
Recettes Réelles de Fonctionnement : 481,3	Fiscalité 288,5	Charges de personnel 109,2	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 399,2	
		Charges à caractère général 164,9		
		Charges de gestion courante (subventions..) 93		
		Fonds National de Garantie Individuel des Ressources 18,6		
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 61,5	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5		
	Dotations et compensations Etat 63	Autres charges 1,2		
		Intérêts 8,8		
	Produits des services 33,9	Epargne Brute 82,1		
	Autres recettes (subventions, loyers, redevances...) 34,3			

Section d'investissement Budget Principal 2020

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 195,5
Epargne Brute 82,1		Remboursement du capital de la dette 21,1		
		Autres 4		
Recettes réelles d'investissement : 180,5	Emprunts 35	Dépenses d'équipement 143,5		
	Subventions 24			
	Autres recettes 45	Subventions d'investissement 26,9		
	Attribution de Compensation d'Investissement 16,8			
	Excédent fonctionnement capitalisé 59,7	Résultat de l'exercice 67		
		↓		
		Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -21		
		↓		
		Résultat de clôture 46		
		↓		
		Solde RAR fonctionnement/investissement -26		
		↓		
		Résultat net 20		

Compte administratif du Budget consolidé :

Section de fonctionnement Budget consolidé 2020

Recettes		Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 621,8	Fiscalité 379,7	Charges de personnel 112,7	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 494,7
		Charges à caractère général 169,8	
		Charges de gestion courante 168,6	
		Fonds National de Garantie Individuel des Ressources 18,6	
	Attributions de compensation communes/ dotation de compensation département 61,5	Attributions de compensation, Dotation de solidarité communautaire 3,5	
	Dotations et compensations Etat 63	Autres charges 1,5	
	Produits des services 58,4	Intérêts 20	
Autres recettes (subventions, loyers, redevances...) 59,2	Epargne Brute Consolidée 127,1		

Section d'investissement Budget consolidé 2020

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 284,3
Epargne Brute Consolidée 127,1		Remboursement du capital de la dette 53,8		
Emprunts 70		Autres 11,6		
Recettes réelles d'investissement : 280,1	Subventions 25,7	Dépenses d'équipement 192		
	Autres recettes 58	Subventions d'investissement 26,9		
	Attribution de Compensation d'Investissement 16,8	Résultat de l'exercice 122,9		
	Excédent fonctionnement capitalisé 109,6	Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -33,1		
		Résultat de clôture 89,8		
		Solde RAR fonctionnement/investissement -38,4		
		Résultat net 51,4		

L'épargne et la situation financière

3M PRINCIPAL - CHAINE DE L'EPARGNE

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes de fonctionnement	490,84	481,29	-1,95 %
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	380,98	390,54	2,51 %
EPARGNE DE GESTION	109,86	90,75	-17,39 %
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	9,70	8,69	-10,44 %
EPARGNE BRUTE	100,15	82,06	-18,07 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	22,02	20,81	-5,50 %
EPARGNE NETTE	78,14	61,25	-21,61 %
Encours de dette au 31/12 en M€	339,53	354,22	4 %
Epargne brute	100,15	82,06	-18 %
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES	3,4	4,3	27 %

Le niveau d'épargne brute diminue en raison d'une progression des dépenses réelles de fonctionnement et d'une baisse des recettes réelles de fonctionnement, suite à la crise sanitaire. L'épargne nette diminue aussi entre 2019 et 2020 en raison de la baisse de l'épargne brute même si une baisse des frais de remboursement du capital de la dette est constatée. Enfin l'encours de dette augmente à 354M€ au 1^{er} janvier 2020, de même que la capacité de désendettement qui passe de 3,4 ans à 4,3 ans en raison de cette hausse de l'encours concomitante à la baisse de l'épargne en 2020. Cependant cette capacité de désendettement montre une très bonne solvabilité du budget principal.

Situation financière du budget consolidé 2020 (tous budgets) :

Chaîne de l'épargne consolidée (tous budgets)	CA 2020
Recettes de fonctionnement	621,8 M€
Dépenses de fonctionnement (avec intérêts)	494,7 M€
Epargne brute	127,1 M€
Taux d'épargne brute (en %) (subvention BAT retraitée)	21,06%
Remboursement capital de la dette	53,4 M€
Epargne nette	73,7 M€
Encours de dette au 31/12	875 M€
Capacité de désendettement en années	6,9 ans

B. Les réalisations thématiques 2020

Les réalisations 2020 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de deux piliers :

Pilier 1 : Une Métropole qui investit pour la transition écologique

- **Transports et mobilités actives**
- **Aménagement durable**
- **Voiries et espace public**
- **Eau et assainissement**
- **Littoral et prévention inondations**
- **Déchets**

Pilier 2 : Une Métropole qui investit pour l'épanouissement de chacun

- **Développement économique**
- **Attractivité et tourisme**
- **Logement et cohésion sociale**
- **Sports**
- **Culture**

Pilier 1 : Une Métropole pour la transition écologique

Au travers de ce premier pilier, le compte administratif 2020 a répondu au défi de la transition écologique, par des actions de développement de toutes les mobilités, l'aménagement durable du territoire et la protection des espaces publics et de l'environnement.

Gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains

Politique cyclable: location et aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique

**APCP "Mobilités Actives"
150M€**

Elaboration du Schéma Directeur des Energies et du Plan Climat Air Energie Territoriale

**Programme de rénovation énergétique des bâtiments privés
0,8M€**

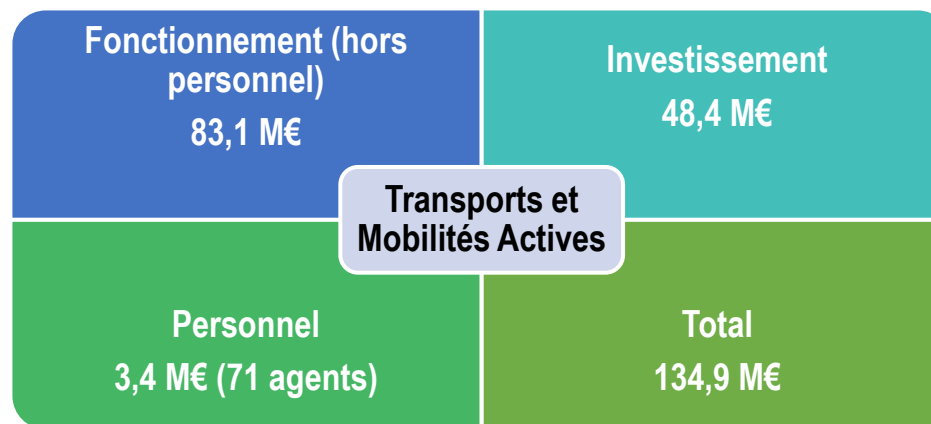
Station MAERA à énergie positive, "zéro nuisance" et autosuffisante

**Rénovation thermique des bâtiments métropolitains
0,4M€**

Objectif "zéro déchet" pour le territoire métropolitain

**Achat de véhicules au GNV
8,8M€**

Développer les mobilités actives



Avec la mise en place de la gratuité les week-ends et une aide financière pour l'acquisition d'un vélo électrique pour tous les métropolitains, notre collectivité a fait le choix de la transition écologique et de la préservation de la santé de nos populations tout en assurant les mobilités pour tous. Nous répondons ainsi au défi climatique que nous devons relever et participons à l'amélioration du pouvoir d'achat de nos concitoyens.

L'année 2020 a été marquée par le contexte de la crise sanitaire qui a diminué la fréquentation du réseau de transport pendant les périodes de confinement. Cependant les travaux de la ligne 5 ont été poursuivis et des études ont démarré pour les futures lignes de bus à haut niveau de service.

Gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains

Actions 2020 :

Moderniser notre réseau de tramway

- Etudes et travaux ligne 5 : **24M€** dans le cadre d'une AP de 418M€
- Poursuite extension L1 : **1,2M€**
- Programme de modernisation des équipements du réseau : **7,4M€** (entretien du réseau, modernisation de l'information à bord, rénovation des plateformes endommagées...)



Améliorer notre réseau de transport publics

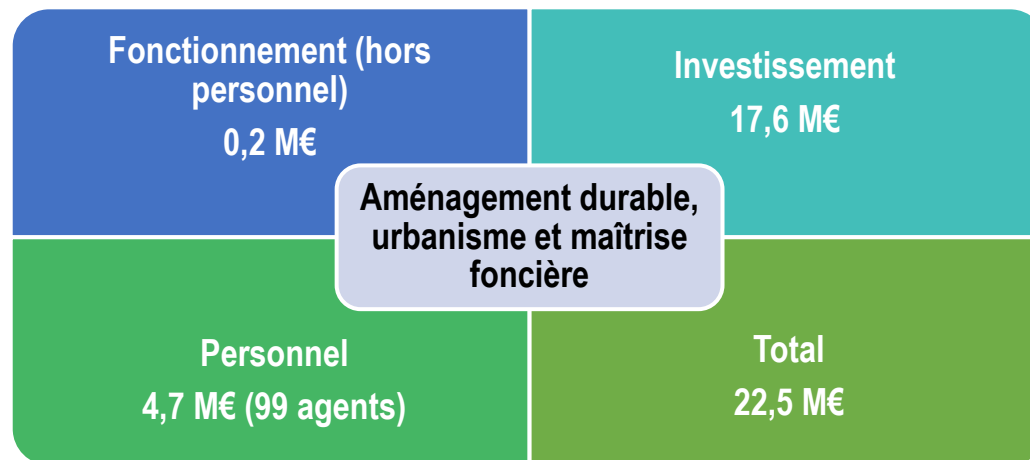
- Acquisition de 10 bus au GNV pour renouveler le parc bus urbains : **8,3M€**
- Délégation de service public du réseau de transports collectifs de Montpellier à TAM : **74M€** pour l'exploitation, la gestion et la maintenance du réseau (fonctionnement), dont 13M€ de compensations liées aux tarifications sociales, 7,5M€ de coût d'impact de la crise sanitaire (baisse de la fréquentation, mesures d'hygiène...) et 0,6M€ de compensation liée à la gratuité des transports le weekend
- Accessibilité : **1,5M€** (soutien au GHP)

Développer les mobilités alternatives

- Politique cyclable : **0,3M€** (stations de comptage sur les pistes cyclables, lancement des aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique pour les métropolitains)
- Jalonnement directionnel : **1M€** (maintenance et nouvelles implantations d'équipements, schéma directeur du jalonnement touristique)
- Etudes sur la sécurisation des déplacements : **0,4M€**



Maîtriser l'aménagement de notre territoire



La Métropole a poursuivi en 2020 l'élaboration du Schéma Directeur des Energies et du Plan Climat Air Energie Territoriale afin d'adapter le territoire au changement climatique et atténuer son empreinte carbone.

Le diagnostic du PCAET a identifié le bâtiment comme l'un des enjeux principaux du territoire en terme d'émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie. La Métropole agit donc pour la rénovation énergétique des logements privés.



Actions 2020 :

Elaborer la planification territoriale

- PLUi et PLU communaux, SCOT : **0,7M€**
- Grandes infrastructures : **0,2M€** (Ligne ferroviaire Nîmes-Montpellier-Perpignan, déviation est Montpellier, étude de l'étoile multimodale montpelliéraine)



Poursuite de l'Action foncière et immobilière : **9,5M€** dans le cadre de l'APCP « Acquisitions foncières »

La maîtrise foncière est un préalable indispensable afin de porter les ambitions de la nouvelle mandature dans l'ensemble des politiques publiques jugées prioritaires pour la durée du mandat.

Transition écologique et énergétique:

- Projet d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation sur le parking de la piscine Poséidon à Courmonterral : **0,3M€**
- Etudes pour le Plan Climat Air Energie Territorial : **0,1M€**
- Subvention pour L'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) : **0,2M€** (fonctionnement)

Création d'un réseau d'aire d'accueil des gens du voyage : **2,3M€**

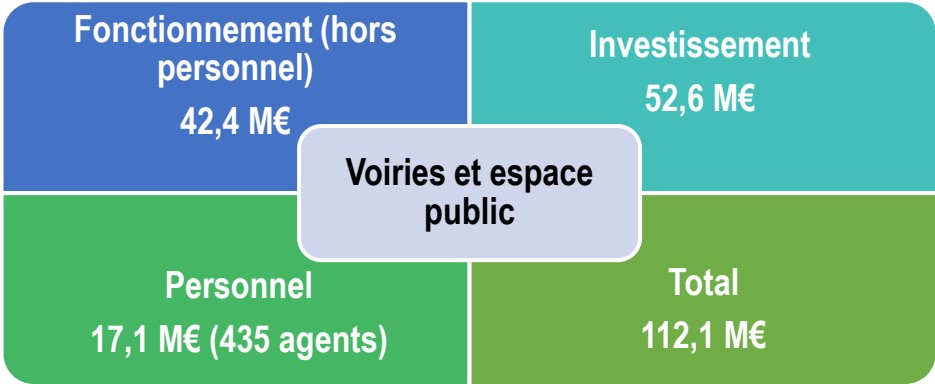
Dans le cadre du nouveau schéma pour l'accueil et pour l'habitat des gens du voyage pour la période 2018-2024 la Métropole a confié un mandat à la SA3M, afin de réaliser les aires d'accueil et grand passage prévues.

Aider les communes avec les Projets Urbains Partenariaux (PUP) : **4,2M€** d'investissement publics financés par 3,8M€ de recettes

Accompagnement des communes au travers d'un appui technique sur les projets d'aménagement communaux.



Rééquilibrer nos espaces publics



La compétence voirie et espace public comprend l'aménagement, la gestion et l'exploitation et le nettoyage de la voirie, des espaces verts attenants et des plantations d'alignement, des équipements de la route et des ouvrages d'art. Elle s'exerce sur près de **2270 kilomètres de voirie** dont 82% proviennent des communes et 18% du département.

Dans le cadre du plan zéro-carbone que nous mettons en œuvre sur ce mandat la Métropole promeut les mobilités actives notamment autour de la marche, du vélo et des Personnes à Mobilité Réduite afin de rééquilibrer les espaces publics métropolitains.

Autorisation de programme « Mobilités Actives » : 150M€



Actions 2020 :

Insuffler une nouvelle dynamique sur les 6 pôles territoriaux : 45M€ (investissement et entretien)

- Pôle Voirie « Plaine ouest » : **4,7M€**
- Pôle Voirie « Piémont et Garrigues » : **4,5M€**
- Pôle Voirie « Vallée du Lez » : **5,2M€**
- Pôle Voirie « Cadoule et Bérange » : **4,5M€**
- Pôle Voirie « Littoral » : **8,1M€**
- Pôle Voirie « Montpellier » : **17,9M€**

Financer des projets structurants du plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone:

- Mobilités Actives : **1,1M€** (création et sécurisation de pistes cyclables, aménagements voies mixte bus/vélo et voies à 30 km/h)
- Recalibrage PN33/RD189 à Baillargues : **1,3M€**
- Aménagement avenue de Nîmes à Saint-Brès : **0,6M€**
- Aménagement RD127E3 à Grabels: **0,2M€**
- RM610 Saint Génies des Mourgues: **0,8M€**
- Travaux RD5 Cournonsec : **0,1M€**

Programmer la remise à niveau du patrimoine d'ouvrage d'art : 0,8M€

- Vendargues RD112-RN113
- Pont des soupirs à Prades-le-Lez
- RD17E11 à Montferrier-sur-Lez

Investir sur les fonds propres de La Métropole:

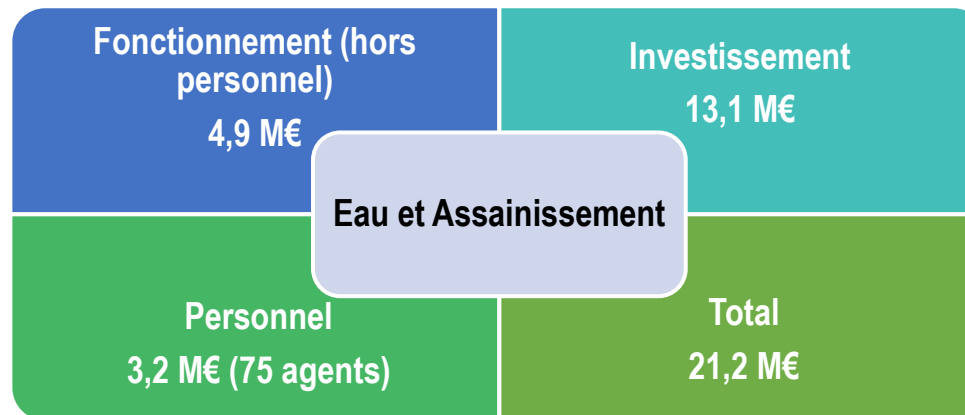
- Mise à niveau du parc de véhicule des pôles territoriaux : **1,1M€**
- Mise en sécurité et conformité des réseaux d'éclairage public des communes : **3M€**

Assurer la propreté de l'espace public

- Contrat de nettoyage 2020 Ville de Montpellier (fonctionnement) : **21,6M€**
- Nettoyement autres communes (fonctionnement) : **3,2M€**



Préserver le petit cycle de l'eau...



Actions 2020 :

Moderniser l'assainissement : 12,5M€ de travaux d'investissement dans les communes

- Extension de réseaux : **1,7M**
- Renouvellement de réseaux : **8,6M€**
- Ouvrages (Murviel-les-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques) : **2,2M€**

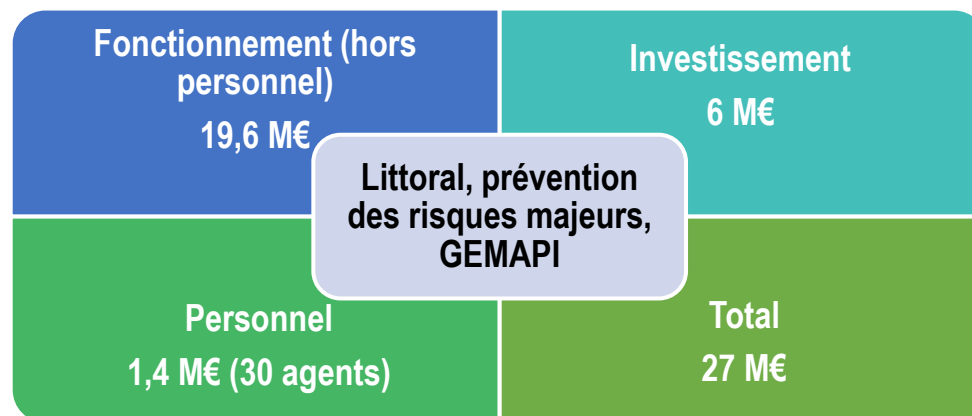
Améliorer les rendements de la station d'épuration MAERA : 0,3M€

Travaux dans le cadre d'une autorisation de programme de 110M€ pour adapter la capacité de traitement aux nouvelles exigences de protection du milieu naturel et d'augmentation de la population des communes reliées à la station.

En 2020 une réflexion a été lancée sur l'évolution du mode de gestion de l'assainissement.

**Station MAERA à énergie positive,
"zéro nuisance" et autosuffisante**

... et le grand cycle de l'eau



Actions 2020 :

Prévenir les risques majeurs et préserver les milieux aquatiques : 5,2M€ (investissement)

- Entretien et restauration des cours d'eau (Lez, Mosson, Rieumassel à Grabels, Coulazou à Cournonterral...)
- Protection contre les crues du Verdanson et Font de l'Aurelle à Montpellier (protection du CHU)
- Réhabilitation d'ouvrages hydrauliques (digue Cadoule à Baillargues, digues du Lez à Lattes...)
- Protection contre la submersion marines (Cabanes de Pérols)
- Travaux du barrage du lac des Garrigues à Montpellier

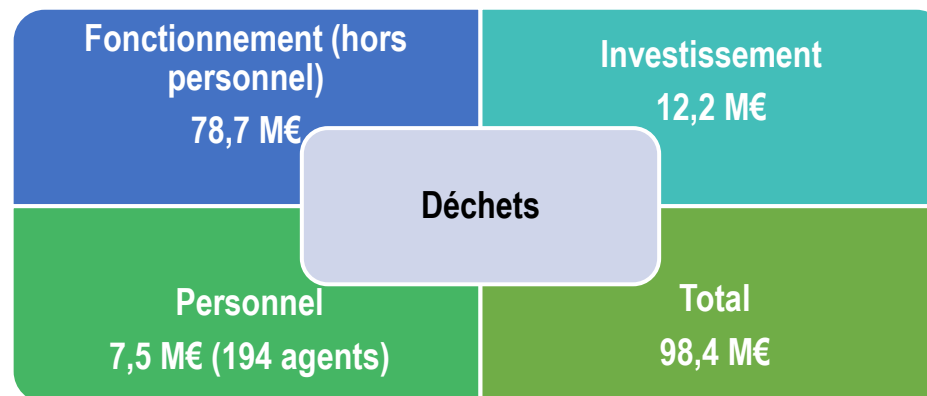
Dépenses financées par la taxe GEMAPI en 2020 : **4,7M€**

Dépenses nouvelles financées par la taxe GEMAPI en 2020	Recettes de la taxe GEMAPI en 2020
1,9M€ en fonctionnement	3M€
2,8M€ en investissement	

Participer à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

- Contribution 2020 de fonctionnement au SDIS : **17,2M€** (fonctionnement)
- Maintenance et travaux de création ou remplacement des poteaux incendie et d'extension de réseaux : **0,8M€**

Construire une Métropole « Zéro Déchets »



Suite à la fermeture du casier de Castries l'ancien modèle de financement de cette compétence n'est plus soutenable avec l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets. Une réflexion est menée pour retrouver un équilibre dans la gestion de cette politique.

Complémentairement, les évolutions réglementaires de ces dernières années conduisent aussi le nouvel exécutif à définir une nouvelle stratégie en matière de prévention et gestion des déchets.

Enfin, pilier de l'hygiène et la salubrité publique, les services de collecte et traitement des déchets n'ont pas été interrompus malgré la crise sanitaire.

**Objectif "zéro déchet"
pour le territoire
métropolitain**



Actions 2020 :

Organiser une collecte vertueuse des déchets

- Contrat de collecte 2020 (fonctionnement) : **23,8M€**
- Nouveaux véhicules de collecte (GNV) : **0,6M€**
- Rénovation des déchèteries : **1,5M€** (programme global de 7,1M€)
- Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre) et compostage de proximité des bio-déchets : **1,1M€**
- Mobilier urbain Ville de Montpellier (corbeilles à papier, conteneurs enterrés) : **0,8M€**

Améliorer le traitement des déchets

- Aménagement final du casier 2 de Castries : **1,1M€**
- Travaux d'extension du centre de tri des déchets recyclables secs : **5,3M€** (programme global de 16,2M€)
- Transport et prise en charge extérieure des déchets : **15M€**

Prévenir et sensibiliser pour un meilleur tri : **0,6M€** (fonctionnement)

- Extension des consignes de tri avec l'équipement des ménages pour le tri du verre et du papier
- Actions de sensibilisation auprès des écoles et des usagers
- Promotion du ré emploi



Les orientations transversales en matière de transition écologique

- **Etre une Métropole exemplaire**
 - Rénovation thermique des bâtiments métropolitains: **0,4M€**
 - Acquisition de bus au Gaz Naturel pour Véhicules pour renouveler le parc bus urbains et nouveaux véhicules de collecte des déchets au GNV : **8,9M€**
 - Siège de la Métropole : 40% du pool équipés en véhicules électriques et 43 points de charge sur le parking
 - Plan de Déplacement et Mobilité d'Entreprise : acquisition de 32 nouveaux vélos à assistance électrique pour les agents
- **Mettre en œuvre un plan d'urgence Mobilités Zéro-Carbone**
 - Etudes et travaux ligne 5 : **24M€** (AP de 418M€)
 - Poursuite extension L1 : **1,2M€** (AP de 50M€)
 - Mobilités Actives et politique cyclable : **1,4M€** (aides à l'acquisition de vélos à assistance électrique, aménagements cyclables)
- **Rénover l'Habitat**
 - « Eco Cité-Ville de demain », « Rénov/Energie » et « Programme d'Investissement d'Avenir »: **0,8M€**
- **Moderniser l'assainissement**
 - Station d'épuration MAERA à **énergie positive, "zéro nuisance" et autosuffisante** : **0,3M€**
- **Construire une Métropole « Zéro Déchets »**
 - Rénovation des déchèteries : **1,5M€** (programme global de 7,1M€)
 - Colonnes d'apport volontaire (emballages, papier, verre) et plateformes de compostage bio-déchets et déchets verts : **1,1M€**
 - Travaux d'extension du centre de tri des déchets recyclables secs : **5,3M€**
 - Sensibiliser pour un meilleur tri : **0,6M€**

Gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains

Financer des projets structurants avec l'APCP "Mobilités Actives"
150M€

APCP "Modernisation MAERA" **110M€**

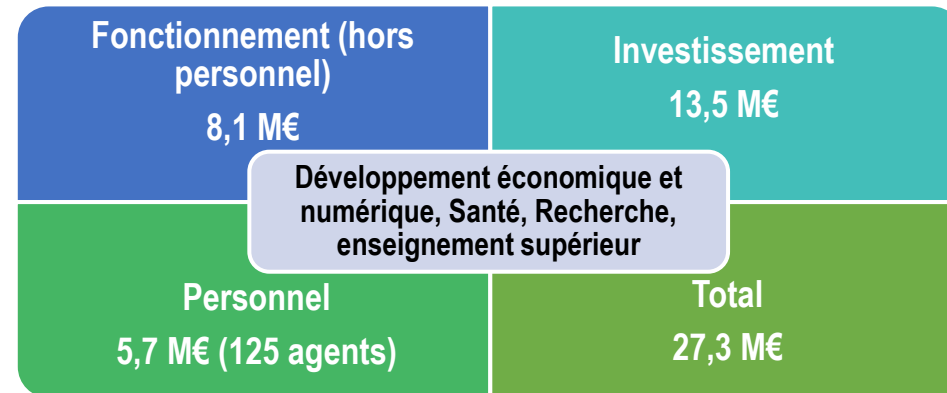
Objectif "zéro déchet" pour le territoire métropolitain

Pilier 2 : Une Métropole pour l'épanouissement de chacun

Au travers de ce second pilier, le compte administratif 2020 a porté des actions en faveur de l'épanouissement des habitants et de l'avenir du territoire. Les réalisations 2020 ont participé à la relance économique et à la cohésion du territoire, et ont favorisé la promotion du sport et de la culture.

Fonds de soutien à l'économie 2,8M€	Le tourisme comme moteur de l'économie locale 2,7M€	Projet MED VALLEE Autour de la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être
Rénovation urbaine NPRU Cévennes/Mosson 9,3M€	Aides à la rénovation de l'habitat ancien dégradé 4M€	Plan pauvreté : convention pour une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté
Soutien aux clubs et manifestations sportives 12,8M€	Construction du nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional	Soutien aux festivals, manifestations et établissements culturels du territoire 26M€

Dynamiser l'économie ...



La crise sanitaire du Covid-19 que nous traversons se transforme progressivement en une crise économique et sociale sans précédent. En 2020 les entreprises de notre territoire ont mieux résisté qu'au niveau national, car la Métropole a su réagir rapidement et faire face au défi économique en soutenant le tissu économique de son territoire, notamment par la mise en place des mesures d'aides à tous les acteurs de l'économie.

Fonds de soutien à l'économie: 2,8M€

Actions 2020 :

Faciliter la croissance des jeunes entreprises avec le Business & Innovation Centre (BIC) : 0,9M€ (fonctionnement et investissement)

- 3 sites d'incubation : Cap Alpha, Cap Oméga et MIBI
- Label French Tech : soutien à la filière de l'économie numérique

Soutenir l'Enseignement supérieur et la recherche (CPER ESRI) : 0,4M€

Agir en faveur de l'insertion et de l'emploi

- Soutien aux structures, projet Podem (fonctionnement) : **1,8M€**
- Fond de soutien à l'économie : **2,8M€**

Promouvoir l'agroécologie : 0,5M€ (fonctionnement et investissement)

Pacte Métropolitain d'innovation : 1M€ (co-financement projets innovants de la thématique santé)

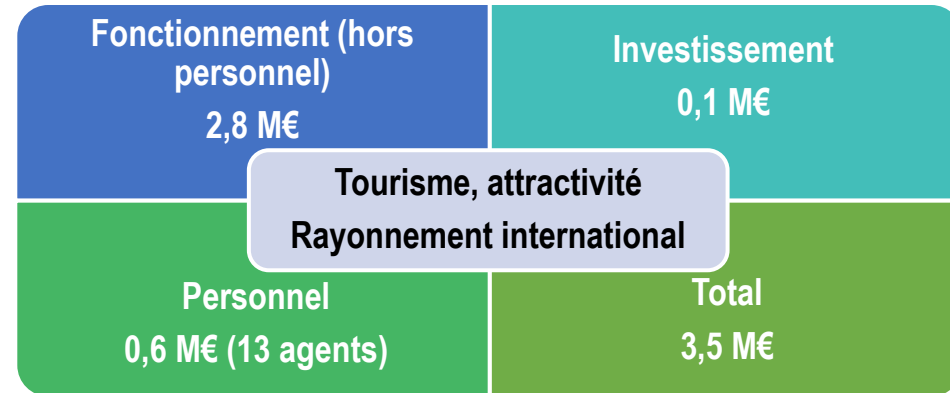
Projet MED VALLEE : définition des enjeux et bases du projet de grand pôle économique autour de la santé, l'environnement, l'alimentation et le bien-être

Aménager le territoire

- Etudes d'aménagement de parcs d'activité : **0,7M€**
- Concessions et mandats d'aménagement : **6M€** (Route de la Mer, Cannabe à Cournonterral, Lauze Es à Saint-Jean-de-Védast, Halle French Tech à Cambacérès, ZAC Charles Martel extension à Villeneuve-lès-Maguelone)



... et soutenir l'attractivité du territoire



Actions 2020 :

Faire du tourisme un moteur de l'économie locale : 2,7M€ (fonctionnement)

- Office de tourisme métropolitain (subvention de fonctionnement): 2,3M€
- Schéma directeur de signalétique touristique et candidature Grand Site Occitanie : 0,1M€
- Tourisme d'affaires (congrès) : 0,2M€

Promouvoir le rayonnement international du territoire : 0,2M€ (fonctionnement)

Agir pour le logement et la cohésion sociale



Fonctionnement (hors personnel) 4,3 M€	Investissement 26,2 M€
Politique de la Ville et cohésion sociale, Habitat, logement, Égalités, Inclusion des publics fragiles et Bien vieillir	
Personnel 3,8M€ (92 agents)	Total 34,3 M€

Actions 2020 :

Protéger les plus fragiles avec le système d'urgence de la Téléalarme : 0,12M€ (fonctionnement)

Réduire les inégalités avec le Fonds d'Aide aux Jeunes : 0,4M€ (fonctionnement)

Soutenir la vitalité démocratique avec le contrat de ville de l'Etat dans les 12 Quartiers Prioritaires de la Ville de Montpellier : 0,2M€

Plan pauvreté : convention sur 3 ans avec l'Etat et la Ville de Montpellier dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté

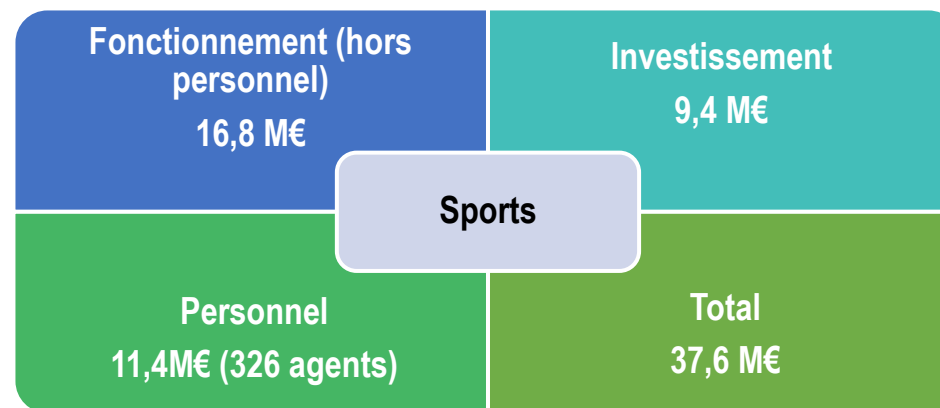
Rénover l'Habitat et les Parcours Résidentiels

- Soutien aux bailleurs sociaux pour la réalisation de logements locatifs: **6,7M€**
- Aides aux bailleurs sociaux et propriétaires privés pour les logements anciens dégradés et la rénovation de l'habitat privé : **4M€**
- Fonds de Solidarité Logement (FSL) : **2,9M€** (aides aux ménages en grande précarité et aux associations œuvrant dans l'accompagnement social)
- Rénovation urbaine : **9,3M€** pour les opérations NPRU quartiers Cévennes et Mosson

Répondre à l'évolution démographique avec le nouveau cimetière intercommunal : 5,7M€ (fonctionnement et investissement)

11 000 places en caveau sur le site de Grammont à Montpellier afin de répondre aux besoins des 31 communes du territoire.

Promouvoir la pratique sportive



La Métropole a apporté son soutien aux manifestations sportives de niveau local, national et international et en faveur des clubs de haut niveau et associations sportives en 2020. Cette année a été une année fortement impactée par la crise sanitaire engendrant notamment une forte baisse des recettes tarifaires.

Soutien aux clubs et manifestations sportives : 12,8M€



Actions 2020 :

Améliorer le réseau des piscines

- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans le quartier de la Mosson à Montpellier : **0,6M€**
- Maintenance et fonctionnement des 14 piscines du réseau : **2,6M€** dont 1,1M€ pour la Piscine Olympique d'Antigone à Montpellier
- Travaux d'amélioration des 14 piscines du réseau : **1,5M€** dont 0,4M€ affectés à la régie technique en charge du traitement de l'eau et de l'air

Créer un parc Multi-glisse à Baillargues

Aménagement d'un espace de loisirs pour la pratique des sports de glisse (télési nautique, wakeboard) et les activités de pêche : **4,5M€**

Rénover les stades et palais des sports

- Mise en accessibilité des espaces d'accueil public (Palais des Sports René Bougnol, stade Yves du Manoir) : **0,4M€**
- Entretien et travaux dans le complexe Yves du Manoir : **2M€** (dont rénovation de la pelouse du terrain Eric Béchu)
- Entretien et travaux du Stade de la Mosson : **0,7M€**
- Entretien et travaux du Palais des Sports René Bougnol : **0,4M€**

Promouvoir le développement du sport

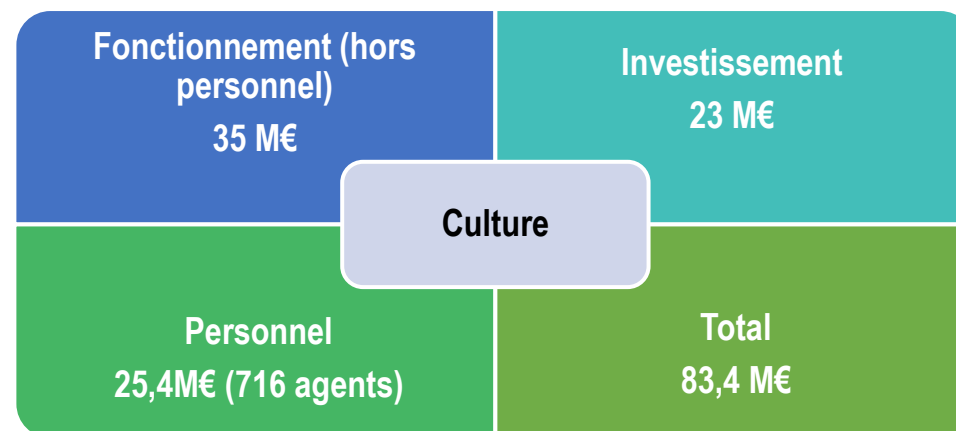
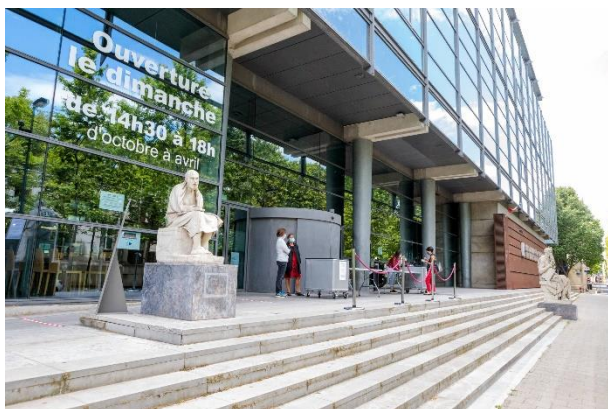
- Subventions de fonctionnement aux clubs : **9,3M€**
- Prestations de service (fonctionnement) : **3,5M€**



Coût total fonctionnement des équipements sportifs en 2020 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net
Piscines	9,8M€	1,6M€	8,2M€
Stades, Palais des Sports	2M€	1,1M€	0,9M€
Patinoire	0,2M€	0,1M€	0,1M€

Valoriser notre patrimoine culturel



Notre Métropole a continué à soutenir en 2020 les festivals à rayonnement national et international ainsi que les manifestations culturelles dans les communes du territoire, et elle a développé l'offre aux jeunes et aux publics éloignés, malgré une année fortement marquée par la crise sanitaire et ses conséquences sur le secteur culturel.

**Construction du nouveau
Conservatoire à
Rayonnement Régional**



Actions 2020 :

Favoriser l'accès à la culture avec le réseau de lecture publique

- Budget de fonctionnement du réseau de 15 médiathèques métropolitaines (hors masse salariale) : **2,8M€**
- Travaux d'intégration de la médiathèque Federico Fellini au sein de la médiathèque Emile Zola : **1,8M€**

Mettre en avant l'art public avec le Centre d'Art Contemporain

Subvention à l'établissement : **3,4M€** (intègre la participation versée auparavant à l'ESBAMA à 1,6M€)

Construire un nouveau Conservatoire à Rayonnement Régional :

- Travaux de construction avenue du professeur Grasset à Montpellier : **15,6M€**

Mise en accessibilité des bâtiments culturels : **0,6M€**

Poursuivre la politique ambitieuse d'expositions du Musée Fabre

- Fonctionnement (frais de personnel, gardiennage, entretien): **6,2M€**
- Investissement (achat d'œuvres, réaménagements) : **1M€**

Offrir un espace pédagogique pour la jeunesse avec l'Ecolothèque :

1,7M (fonctionnement, travaux, équipements)

Soutenir les festivals et les manifestations culturelles : **19,8M€**

- Opéra et Orchestre de Montpellier (subvention de fonctionnement): **13,3M€**
- Festival Montpellier Danse : **1,5M€**

Soutien financier à l'EPIC Domaine d'Ô et aux différents festivals organisés sur le site :

3,1M€ (fonctionnement)

Coût total fonctionnement des équipements culturels en 2020 :

Structure	Dépenses (inclus personnel)	Recettes	Coût net
Médiathèques	14,7M€	0,4M€	14,3M€
Musée Fabre	6,2M€	0,5M€	5,7M€
CRR	6,2M€	0,6M€	5,6M€
Ecolothèque	1,6M€	0,3M€	1,3M€
Musée Lattara	1M€	0,04M€	1M€



C. Les ressources du Compte Administratif 2020

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

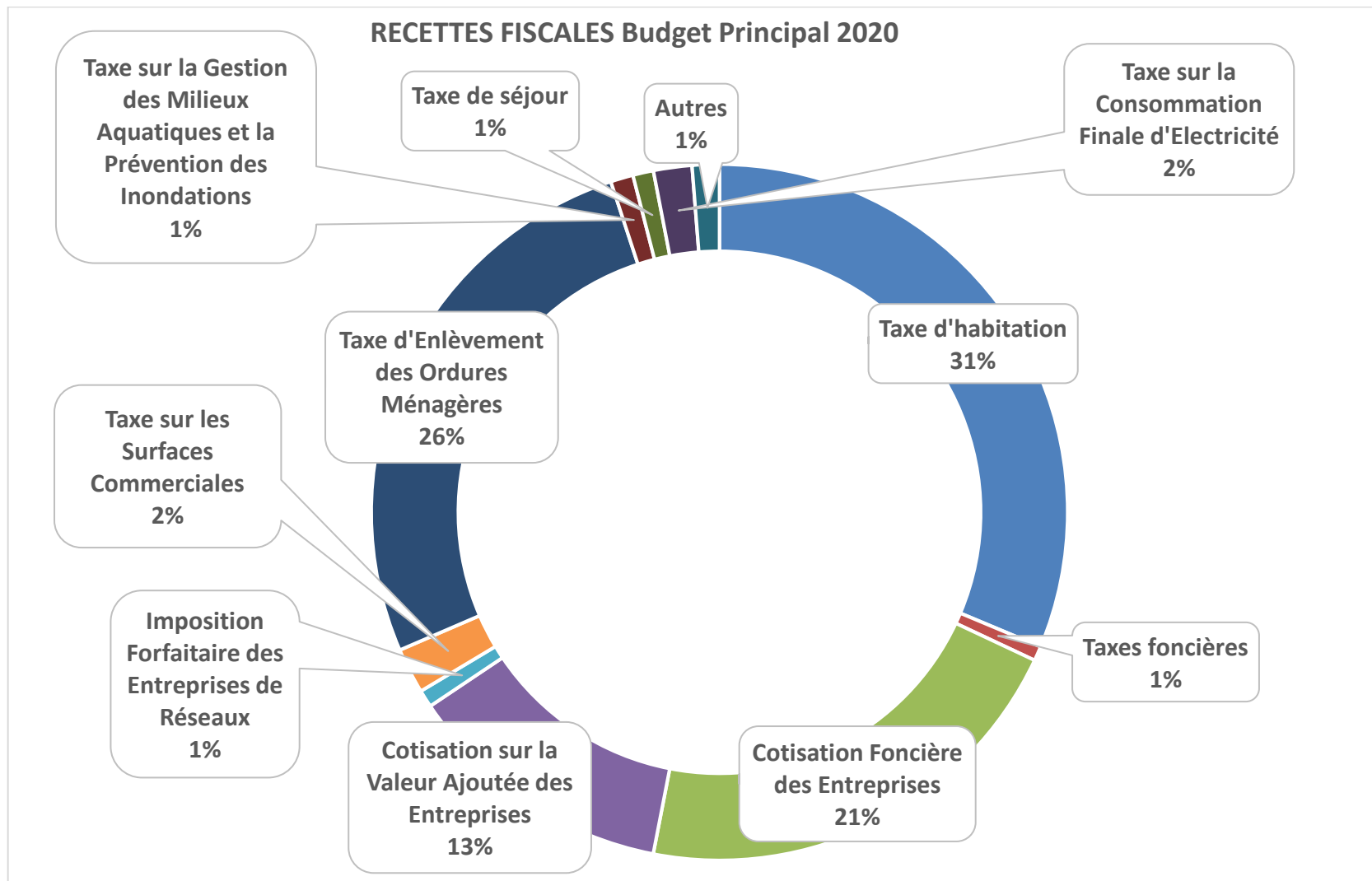
Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **481,3M€** sur le budget principal en 2020. Ces recettes ont été impactées par la **crise sanitaire avec une perte de produit estimée à -3,4M€** (recettes tarifaires, taxe de séjour et redevance spéciale), à laquelle il faut ajouter une perte de 4,9M€ de Versement Mobilité sur le budget annexe Transports.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2019	CA 2020	Evolution
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	490 839 553	481 287 027	-1,9%
Produits des services (70)	39 936 179	33 926 830	-15,0%
Impôts et taxes (73)	288 448 222	295 954 479	2,6%
Attribution de compensation / Dotation de compensation	62 861 610	61 450 671	-2,2%
Dotations et participations (74)	72 817 619	66 034 429	-9,3%
Autres Produits de gestion courante (75)	15 936 667	13 856 996	-13,0%
Produits financiers (76)	47 439	639 271	1247,6%
Atténuation de charges (013)	2 139 244	1 556 621	-27,2%
Produits Exceptionnels (77)	8 652 573	7 867 729	-9,1%

La fiscalité et les taxes transférées

Les recettes fiscales représentent 296M€ soit plus de 60% des produits attendus en 2020 sur le budget principal :



- **Taxe d'habitation (TH) : dernière année de perception avant réforme**

Dans ce cadre de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation sur résidence principale, une fraction de la TVA nationale sera transférée à la Métropole pour compenser la perte totale de son produit de taxe d'habitation sur ses résidences principales dès 2021. En 2020 année de transition de la réforme, la Métropole a perçu un produit de taxe d'habitation de 90,3M€ calculé sur ses bases 2020 et son taux 2019, elle n'a pas bénéficié de pouvoir de taux cette année.

- **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : pas encore d'effet du dégrèvement partiel exceptionnel 2020 pour le secteur touristique**

Pour répondre aux conséquences économiques de la crise sanitaire, la Métropole a accordé en 2020 un dégrèvement de 66% de la CFE, compensée pour moitié par l'Etat, à certaines catégories d'entreprises fortement impactées notamment celles du secteur du tourisme. L'effet de ce dégrèvement ne viendra impacter notre produit de CFE qu'en 2021. Pour 2020, le produit CFE perçu est de 60,8M€.

- **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) : impact de la crise sanitaire décalé à 2022**

Le produit perçu en 2020 est de 36,2M€, soit une hausse de +5,5% par rapport à 2019. Il semblerait que les entreprises aient moins utilisé la modulation de leurs acomptes que ce qui était attendu. Cependant l'effet de la crise sanitaire sera surtout reporté en grande partie sur le produit 2022, à valeur ajoutée constante.

- **Taxe d'Ordures Ménagères (TEOM) : maîtriser le déficit**

Le produit TEOM perçu en 2020 s'élève à 76,2M€, soit +3% par rapport à 2019. Cependant, suite à la fermeture du casier de Castries, le modèle de financement de cette compétence n'est plus soutenable avec l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets (surcoût de 10M€ en 2020).

- **La taxe de séjour: une recette en baisse dû à la crise sanitaire**

La baisse 2020 a été moins forte que prévue en raison notamment du rattrapage de versement des plateformes. Cependant cette recette a diminué à 2,7M€ en 2020, en raison d'une baisse de fréquentation de -20% par rapport à 2019 dû à la crise sanitaire. L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 4.

- **Taxe GEMAPI : investir pour la sécurité des habitants**

Le produit 2020 est stable par rapport à 2019, soit 3M€. L'affectation de la taxe GEMAPI est présentée en annexe 5.

- **Le Versement Mobilités (budget annexe Transports) : un produit soumis aux aléas de la crise sanitaire**

Le produit 2020 est de 91,2M€ soit -4,5% par rapport à 2019 (pour un taux de 2% sur les salaires). La perte de recettes en 2020 a été moindre qu'attendue grâce notamment au dispositif de chômage partiel mis en place dans les entreprises de notre territoire et pris en charge par l'Etat. Par ailleurs, 2019 était une année particulière avec une régularisation des reversements de VM depuis 2017 notamment concernant les Mutuelles Sociales Agricoles (MSA).

Les autres recettes de fonctionnement

- **Les dotations et compensations : 63M€**

La dotation d'intercommunalité s'est élevée à 43,4M€ et la dotation de compensation à 3M€, pour un total de 46,4M€, soit une baisse de -1,3% par rapport à 2019. Il n'y a pas eu de reprise financière suite à la suspension du pacte de Cahors en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'est élevé à 7,4M€, en hausse de +2,8% par rapport à 2019.

L'ensemble territorial métropolitain reste éligible à cette péréquation du fait d'un potentiel financier agrégé inférieur de plus de 20% à la moyenne nationale actuelle.

Les compensations fiscales se sont élevées à 9,1 M€, en hausse de +7% par rapport à 2019.

- **Attributions de compensation versées par les communes (ACF) : 46M€** ; ce montant est stable par rapport à 2019 car il n'y a pas eu de transferts nouveaux évalués en 2020.

En 2021 un nouveau pacte financier et fiscal sera élaboré dans la concertation avec les communes ainsi qu'un bilan des transferts de charges 2017-2021, afin d'établir un socle robuste pour les relations financières et d'être à la hauteur des enjeux du territoire.

- **Dotations de Compensation versée par le Conseil Départemental de l'Hérault : 15,4M€.**

- **Les produits des services : 33,9M€**

Ce produit est en baisse de -15% par rapport à 2019 dû aux modalités du premier confinement de mars 2020, avec une fermeture partielle des services publics conduisant à une baisse des recettes tarifaires. Les produits des services sont constitués par les redevances d'occupation du domaine public liées à la voirie, les droits de stationnement, les recettes des réseaux ainsi que par les remboursements au titre de convention de mise à disposition descendante.

2. Les recettes d'investissement du budget principal

Recettes réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2020
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	180 485 192
Dotations (10 yc 1068)	89 450 019
Subventions reçues (13 yc amendes police)	29 948 692
Attribution de compensation d'investissement (ACI)	16 829 107
Emprunt	35 000 000
Refinancement de dette	0
Autres recettes d'investissement	9 257 374

- **Subventions : 24,1M€**

La Métropole s'engage sur ce mandat à maintenir un niveau important de subventions reçues, en menant une politique volontariste de recherche de financements locaux, nationaux et européens.

- **FCTVA : 21,8 M€** sur le budget principal (et 4,3 M€ sur le budget annexe Transports).
- **Attributions de Compensation d'Investissement (ACI) : 16,8 M€** à périmètre constant, part des dépenses d'investissement Voirie transférées en 2015 incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement transférées soit à hauteur de 30% avec bonification, soit à hauteur de 100% sans bonification.

- **Amendes de police** : **5,8 M€**, dispositif qui est remplacé pour partie depuis 2018 par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversée par la Ville de Montpellier à la Métropole.
- **Taxe d'Aménagement** : **8M€**, ce produit affecté à la voirie revient à la métropole qui en reverse une partie aux communes en concertation avec elles.
- **Emprunts** : l'emprunt réalisé en 2020 s'élève à 35M€ pour le budget principal.

L'encours de dette au 31/12/2020 s'élève à 354,2 M€ sur le budget principal (448,2M€ au budget annexe Transports et 72,6M€ au budget annexe Assainissement), soit 875 M€ au budget consolidé. Le bilan de la dette au 31/12/2019 est présenté en annexe 7, conformément au règlement voté le 20 juin 2018.

D. Les emplois du Compte Administratif 2020

1. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élèvent à **399,2M€** pour le budget principal. Elles comprennent 3,4 M€ de dépenses sanitaires (achat de matériel, dépenses d'entretien) et de mesures de soutien aux acteurs économiques dans le contexte de la crise économique et sanitaire actuelle.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

En €	CA 2019	CA 2020	Evolution	Reports 2020 sur 2021
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	390 687 178	399 228 828	2,2%	200 869
Charges à caractère général (011) et charges de gestion courante (65)	249 090 313	257 917 783	3,5%	200 869
Charges de personnel (012)	108 771 405	109 176 386	0,4%	
Intérêts de la dette (66111 66112)	9 703 705	8 782 080	-9,5%	
Autres frais financiers (6688)	742 000			
Dépenses exceptionnelles (67)	226 926	130 538	-42,5%	
Charges d'atténuation (014)	19 643 888	20 713 101	5,4%	
Attribution de compensation	2 508 940	2 508 940	0,0%	

Les charges de fonctionnement courant

Charges à caractère général : 165 M€ soit +6% par rapport à 2019

Les charges à caractère général représentent les charges nécessaires au fonctionnement courant des services publics : dépenses d'énergie, de nettoyage, d'achats de matériel et fournitures, les contrats de prestation de service et d'entretien de la voirie et des équipements publics, etc.

Les variations constatées sur ce type de charges en 2020 concernent principalement le secteur des déchets (+10M€ sur l'exportation du traitement d'une partie de nos déchets), et les dépenses exceptionnelles liées à la crise sanitaire (+3M€ de masques).

Evolution des charges à caractère général :

Charges à caractère général en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution en %
Budget principal	155,7	165	6%

Principaux secteurs des charges à caractère général en 2020:

THEMATIQUES	BP 2021
Propreté et gestion des déchets	97,9 M€
Gestion des espaces publics	20,7M€
Culture	8,5 M€
Sports	7,4 M€
Mobilités	4 M€
Communication	3 M€
GEMAPI	2,1 M€
Moyens généraux et bâtiments	14 M€

Les subventions aux associations et partenaires (hors DSP Transports): 46,1 M€

La Métropole a reconduit en 2020 son important soutien à la vitalité associative et ses partenaires, et a engagé des mesures de soutien de l'économie et en faveur de l'attractivité du territoire pour faire face à la crise sanitaire pour 2M€.

Les principales enveloppes de subventions 2020 se sont établit comme suit :

THEMATIQUES	BP 2021
Culture	26,5 M€
Sports	9,4 M€
Développement Economique, tourisme, rayonnement international	5,3 M€
Mesures exceptionnelles de soutien face à la crise sanitaire	2 M€
Transports	1,1 M€
Habitat	0,4 M€
Transitions énergétique	0,4 M€

Budget annexe Transports

La contribution financière au délégataire TAM (SFE et compensations tarifaires) s'élève à 74M€ et intègre les éléments suivants :

- Mise en place en septembre 2020 de la première phase de la gratuité des transports publics pour les métropolitains les weekends
- Prise en compte de l'impact de la crise sanitaire sur les comptes du délégataire

Le budget annexe Transport est supprimé au 1^{er} janvier 2021 et les crédits afférents à cette compétence sont réintégrés au budget principal 2021 et individualisés sous une sous-fonction dédiée afin d'avoir une comptabilité analytique précise de ces crédits, la thématique transport étant intimement liée au budget principal. En effet, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Métropole présenté au conseil du 23 novembre 2020 a souligné que parmi les budgets annexes de la Métropole relevant de nomenclatures SPIC, le budget « transport » (M43) concernait un service public concédé au travers d'une délégation de service public et que son individualisation était facultative. Ce rapport a précisé qu'il n'était pas démontré que ce budget annexe puisse soutenir par lui-même le développement et l'entretien du réseau et que sa création avait fait perdre en lisibilité sur la situation financière de la Métropole pour une compétence où

l'équilibre n'était pas une obligation. Ce budget, qui porte un service public essentiel, est structurellement déséquilibré et nécessite un financement du budget principal, notamment avec le portage du coût d'investissement de la ligne 5 de tramway à venir, et les choix tarifaires faits.

Les charges de personnel

Les charges de personnel (budget principal) : 109,2M€, soit + 0,4% par rapport à 2019

Principaux éléments d'évolution de 2019 à 2020:

- Effets exogènes liées à la démographie et à la réglementation : PPCR/revalorisation des grilles indiciaires, avancement d'échelon
- Politique salariale de la Métropole : avancement de grades et promotions internes

Evolution des charges de personnel du budget principal :

Charges de personnel en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution en %
Budget principal (inclus Transports)	108,8	109,2	0,4%

Recettes liées à la masse salariale mutualisée : **16,7M€** (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

Les principaux postes de masse salariale en 2020 sont les suivants:

Répartition des charges de personnel (masse salariale)	en M€
Culture	25,4
Voiries et espace public	16,9
Sports	11,4
Déchets	7,5
Aménagement durable, urbanisme et maîtrise foncière	4,8
Politique de la Ville et cohésion sociale, Habitat, logement Égalités, Inclusion des publics fragiles et Bien vieillir	3,9
Transports et mobilités actives	3,5
Développement économique et numérique Santé, Recherche, enseignement supérieur	3,5
Eau et assainissement	3,2
Tourisme, attractivité, rayonnement international	2,9
Littoral, prévention des risques majeurs, GEMAPI	1,4

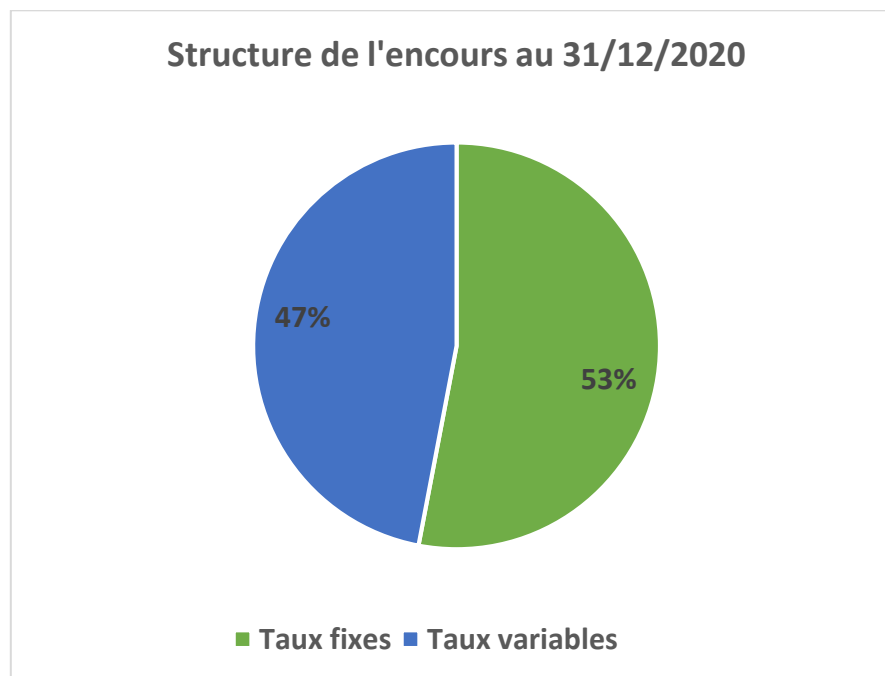
Les charges financières

Les charges financières s'établissent à **8,8M€** en 2020 pour le budget principal, soit -9,5% par rapport à 2019. Les charges financières des budgets annexes sont de 8,5M€ pour le budget annexe Transports et 2,3M€ pour le budget annexe assainissement.

Ces charges financières s'inscrivent dans un contexte actuel de taux d'intérêt historiquement faibles.

Structure de la dette consolidée au 31/12/2020 : 875M€ d'encours consolidé, dont 354,2M€ pour le budget principal

- Structure de l'encours de dette équilibrée entre **taux fixes (53 %) et taux variables (47 %)** : la Métropole pourra donc bénéficier d'économies significatives du fait de la faiblesse des taux tout en conservant une **sécurisation suffisante** en cas d'une éventuelle hausse des taux.



- **Taux moyen global** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **2,28%** (3,4% en taux fixe et 0,83% en taux variable) contre 2,51% l'année précédente : la Métropole est **bien positionnée** par rapport à la moyenne des collectivités de la strate
- Diversification de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole avec plus de **14 prêteurs** : la Métropole **sécurise son risque de contrepartie**
- **Durée résiduelle moyenne** de la dette de Montpellier Méditerranée Métropole à **13 ans et 11 mois** : la Métropole présente des **maturités d'emprunts adaptées** à la nature de ces investissements
- **94% de l'encours de dette est classé en 1A sur la Charte Gissler** : la Métropole bénéficie d'un bon classement de son encours en taux fixe ou en taux variable sans option

La Métropole de Montpellier a maintenu l'équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variables, tout en cherchant à bénéficier de taux attractifs et de la souplesse actuelle de l'offre d'emprunt. Des actions de sécurisation et d'optimisation sont réalisées afin de bénéficier d'éventuelles opportunités de marchés : optimisation des types de taux, réduction de marges, optimisation de la trésorerie.

Le bilan de la dette au 31/12/2020 est présenté en annexe 7.

Les autres charges

- **La contribution au Service Départementale d'Incendie et de Secours (SDIS) : 17,2 M€**, en progression de **+1,2%** par rapport à 2019
- **Fonds d'Aides aux Jeunes en Difficultés (FAJ)/Fonds de Solidarité Logement (FSL) : 3,1M€**
- **Attributions de compensation versées aux communes à périmètre constant : 2,5M€**
- **La Dotation de Solidarité Communautaire : 1M€** instituée dès l'installation de la nouvelle mandature en 2020

La DSC est obligatoire pour toutes les communautés urbaines et métropoles depuis la loi de finances pour 2020. L'enveloppe globale est fixée librement et sa répartition au sein des communes membres doit s'effectuer en fonction de deux critères de répartition obligatoires : le potentiel financier par habitant et le revenu moyen par habitant, qui doivent représenter au moins 35% de la répartition et être pondérés par la population. D'autres critères facultatifs peuvent être intégrés, mais le poids d'un critère facultatif ne peut dépasser celui des deux critères obligatoires.

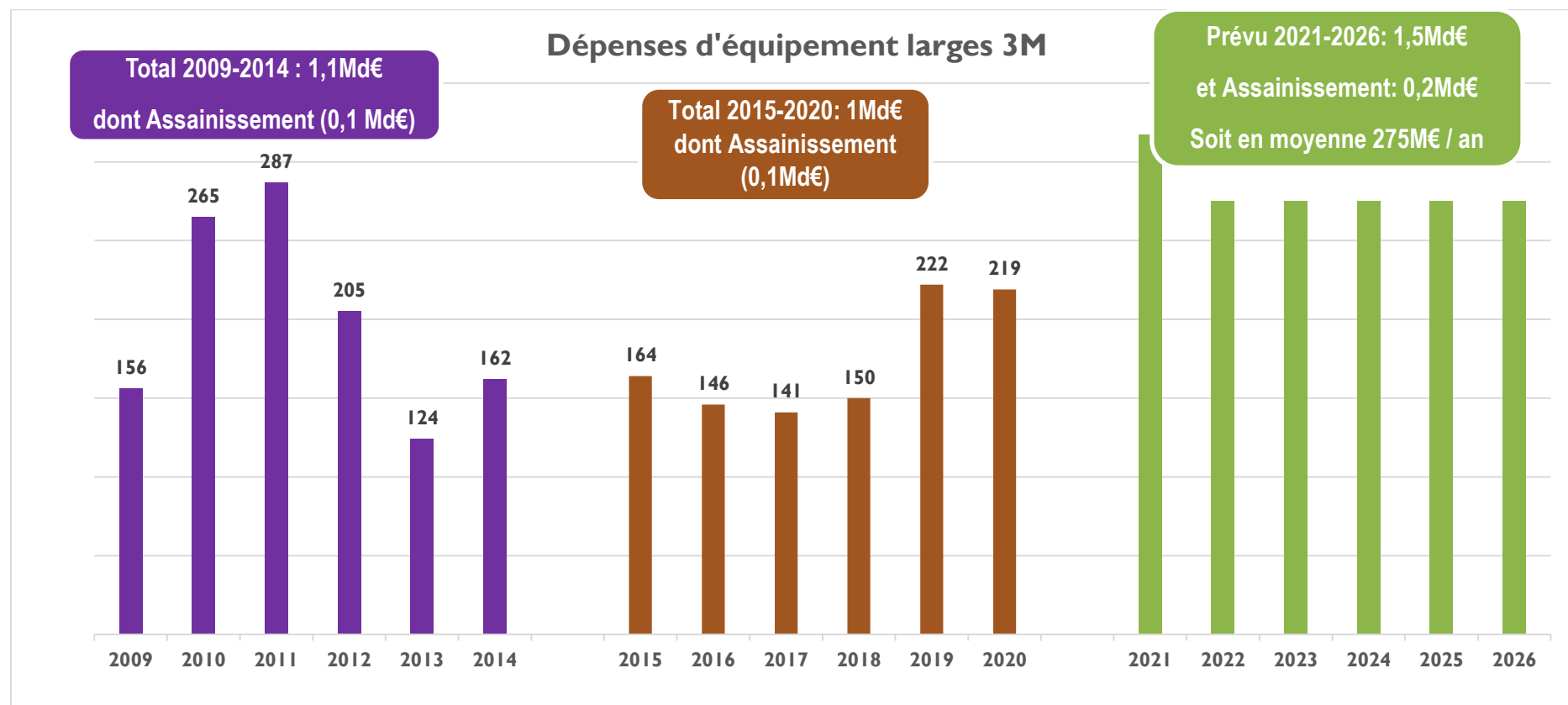
Selon la délibération du 23 novembre 2020 la Métropole a choisi de répartir l'enveloppe globale de 1M€ entre ses communes selon les critères suivants :

- Potentiel financier par habitant (critère obligatoire) : 35%
- Revenu moyen par habitant (critère obligatoire) : 35%
- Poids des logements sociaux : 20%
- Poids de la population âgée de 3 à 16 ans: 10%

2. Les dépenses d'investissement

La maîtrise de la section de fonctionnement et la gestion active de la dette ont pour objectif de financer une importante programmation pluriannuelle d'investissement définie par la nouvelle équipe métropolitaine d'1,5 milliards d'euros sur 6 ans.

Cette PPI comprend l'ensemble des projets d'investissement de ce mandat et sera un levier déterminant de la relance face à la crise économique et sanitaire :



Evolution des dépenses réelles d'investissement du budget principal :

En €	CA 2019	CA 2020	Evolution	Reports 2020 sur 2021
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	237 421 115	195 533 079	-17,6%	77 605 729
Dépenses d'équipement en AP	89 133 341	98 811 289	10,9%	45 062 676
Dépenses d'équipement hors AP	58 657 266	44 736 943	-23,7%	22 234 541
<i>Sous-total des dépenses d'équipement strictes</i>	147 790 607	143 548 231	-2,9%	67 297 217
Subventions d'investissement en AP	16 547 092	15 870 185	-4,1%	4 914 407
Subventions d'investissement hors AP	14 321 025	10 993 415	-23,2%	4 955 379
<i>Sous-total des subventions d'investissement</i>	30 868 116	26 863 600	-13,0%	9 869 786
<i>Total dépenses d'équipement large</i>	178 658 723	170 411 832	-4,6%	77 167 003
Remboursement du capital de la dette (164 hors 16441 - 163 - 1675)	22 015 454	20 805 086	-5,5%	0
Autres opérations financières (166, 16441)	24 733 333	349 874	-98,6%	
Autres dépenses d'investissement (10-13-26-27)	12 013 604	3 966 287	-67,0%	438 726

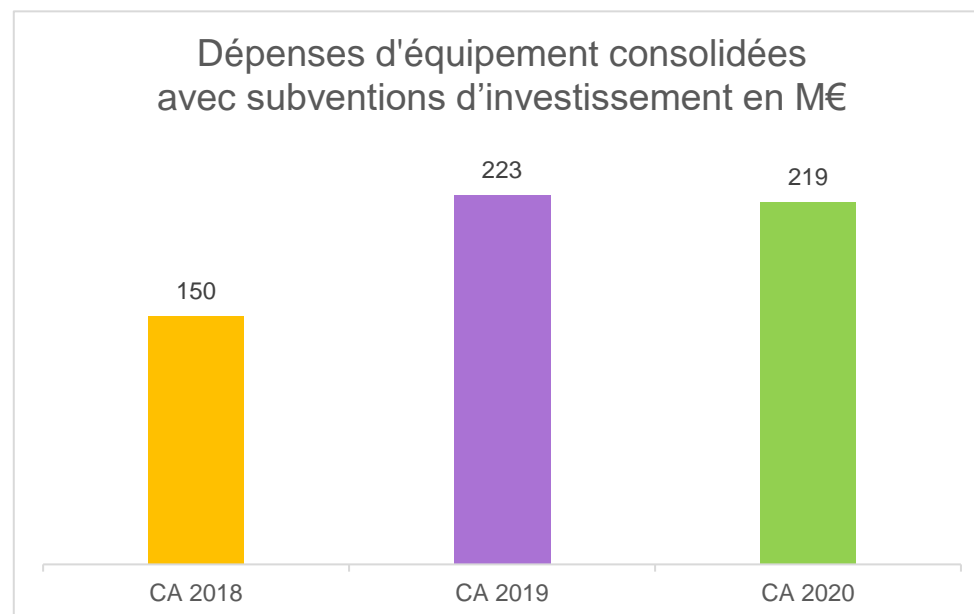
Dépenses d'équipement 2020 :

Le montant consolidé des dépenses d'investissement réelles s'établit à 284,3 M€, dont **219 M€ de dépenses d'équipement consolidées réalisées en 2020** (avec subventions d'investissement).

Les dépenses d'équipement 2020 du budget principal s'élèvent à 170,4M€.

Ces dépenses d'équipement sont en légère baisse par rapport à 2019, en raison des mesures de confinement mises en place dans le cadre de la crise sanitaire au 1^{er} semestre 2020 qui ont entraîné notamment un arrêt des chantiers d'investissement.

Ces dépenses restent cependant très importantes pour le territoire et s'inscrivent dans un budget de relance économique et de transition écologique, en participant à la création de près de 2200 emplois directs et indirects.



Les subventions et fonds de concours versés en 2021:

Le budget principal 2020 intègre des subventions d'investissement pour un total de 27 M€ :

Subventions d'investissement en M€	BP 2021
Total	27
Dont aides à la pierre, rénovation urbaine	18,6
Dont enfouissement lignes haute tension	2,8
Dont participations à l'aménagement de parcs d'activités économiques	2,5
Dont CPER ESRI, fonds L'OCCAL et fonds d'implantation stratégique	1,1
Dont rénovation thermique des bâtiments	0,5

Le remboursement du capital de la dette:

L'encours de dette s'élève à 354,2M€ sur le budget principal au 31/12/2020 :

Remboursement dette en M€	CA 2019	CA 2020
Intérêts	9,7	8,8
Capital	22	21,1
Annuité de la dette	31,7	30

L'encours de dette s'élève à 448,2M€ sur le budget annexe Transports au 31/12/2020 :

Remboursement dette en M€	CA 2019	CA 2020
Intérêts	9,5	8,5
Capital	28,6	28,2
Annuité de la dette	38,1	36,7

CONCLUSION

L'année 2020 a été fortement marquée par le contexte inédit de crise sanitaire et économique.

L'action menée en 2020 montre la volonté de la Métropole de ne pas juste se positionner en réaction à la crise mais plutôt d'y répondre en en préparant la sortie, en se positionnant pour l'avenir.

Ce compte administratif montre aussi une situation financière maîtrisée malgré la crise sanitaire, permettant à la Métropole de continuer à investir dans une perspective et une stratégie de long terme sécurisée.

Les réalisations 2020 marquent le début de la nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement construite par la nouvelle équipe métropolitaine afin de répondre aux enjeux du territoire en matière de transition écologique et de relance économique, tout en favorisant l'épanouissement de chacun et la solidarité intercommunale.

Annexe 1 – Tableaux CA2020 des budgets annexes

Budget annexe Transports :

Section de fonctionnement Budget Annexe Transports 2020

Recettes		Dépenses	
Recettes Réelles de Fonctionnement : 112,7	Fiscalité 91,2	Charges de personnel 0,4	Dépenses Réelles de Fonctionnement : 85,2
	Dotations et participations 18,2	Charges à caractère général 0,5	
	Autres recettes 3,3	Charges de gestion courante (subventions...) 75,5	
		Intérêts 8,8	
		Epargne brute 27,5	

Section de fonctionnement Budget Annexe Transports 2020

Recettes		Dépenses	
Epargne Brute 27,5		Remboursement du capital de la dette 28,2	
Recettes réelles d'investissement : 79,3	Emprunts 35	Dépenses d'équipement 35,6	
	Subventions 1,2	Autres 7,4	
	Autres recettes 11,9	Résultat de l'exercice 35,6	
	Excédent fonctionnement capitalisé 31,2		
		Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -6,9	
		Résultat de clôture 28,7	
		Solde RAR fonctionnement/investissement -7,5	
		Résultat net 21,2	

Dépenses réelles d'investissement : 71,2

3M BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - CHAINE DE L'EPARGNE

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes de fonctionnement	114,53	112,69	-1,61 %
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	63,87	76,71	20,10 %
EPARGNE DE GESTION	50,66	35,98	-28,98 %
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	9,52	8,52	-10,53 %
EPARGNE BRUTE	41,14	27,46	-33,25 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	28,61	28,15	-1,60 %
EPARGNE NETTE	12,53	-0,69	-105,49 %
Encours de dette au 31/12 en €	433,72	448,22	3 %
Epargne brute	41,14	27,46	-33 %
CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEES	10,5	16,3	55 %

Budget annexe Assainissement :

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2020

Recettes Réelles de Fonctionnement : 26,1	Recettes		Dépenses		Dépenses Réelles de Fonctionnement : 9	
		Produits des services 23,6		Charges de personnel 3		
				Charges à caractère général 3,3		
				Charges de gestion courante 0,1		
		Dotations et participations 2,2		Autres charges 0,3		
	Autres recettes 0,3		Intérêts 2,3			
			Epargne brute 17,1			

Section de fonctionnement Budget Annexe Assainissement 2020

Recettes		Dépenses		Dépenses réelles d'investissement : 17,5
Epargne Brute 17,1		Remboursement du capital de la dette 4,5		
Recettes réelles d'investissement: 20,3	Emprunts 0	Dépenses d'équipement 12,9		
	Subventions 0,3	Autres 0,1		
	Autres recettes 1,3	Résultat de l'exercice 19,9		
	Excédent fonctionnement capitalisé 18,7			
		↓		
		Résultats antérieurs reportés fonctionnement/investissement -13,2		
		↓		
		Résultat de clôture 6,7		
		↓		
		Solde RAR fonctionnement/investissement -4,8		
		↓		
		Résultat net 1,9		

3M BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - CHAÎNE DE L'ÉPARGNE

Chaîne de l'épargne en M€	CA 2019	CA 2020	Evolution
Recettes de fonctionnement	23,00	26,11	13,50 %
- Dépenses de fonctionnement (hors intérêts)	7,71	6,67	-13,50 %
EPARGNE DE GESTION	15,30	19,44	27,10 %
- Intérêts (comptes 66, hors remboursements anticipés)	2,41	2,33	-3,10 %
EPARGNE BRUTE	12,89	17,11	32,74 %
Remboursement du capital de la dette (hors remboursements anticipés)	6,89	4,49	-34,80 %
EPARGNE NETTE	6,00	12,61	110,31 %
Encours de dette au 31/12 en M€	77,08	72,59	-6 %
Epargne brute	12,89	17,11	33 %
CAPACITE DE DESENETTEMENT EN ANNEES	6,0	4,2	-29 %

Budget annexe SPANC :

2 020	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	3 000,00		-3 000,00
Ordre		861,67	861,67
Investissement	3 000,00	861,67	-2 138,33
Réel	26 251,23	26 251,76	0,53
Ordre	861,67		-861,67
Fonctionnement	27 112,90	26 251,76	-861,14
Résultat de l'exercice	30 112,90	27 113,43	-2 999,47
Résultat reporté 002 (fonct.)		62 355,38	62 355,38
Solde invest. 001		15 233,15	15 233,15
Résultat de clôture	30 112,90	104 701,96	74 589,06
Total Réel	29 251,23	26 251,76	-2 999,47

Budget annexe Parking :

2 020	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	10 162,50	929,71	-9 232,79
Ordre		7 279,10	7 279,10
Investissement	10 162,50	8 208,81	-1 953,69
Réel	361 130,79	803 254,00	442 123,21
Ordre	7 279,10		-7 279,10
Fonctionnement	368 409,89	803 254,00	434 844,11
Résultat de l'exercice	378 572,39	811 462,81	432 890,42
Résultat reporté 002 (fonct.)		2 464 140,21	2 464 140,21
Solde invest. 001		5 732,79	5 732,79
Résultat de clôture	378 572,39	3 281 335,81	2 902 763,42
Total Réel	371 293,29	804 183,71	432 890,42

Budget annexe Eau Potable :

2 020	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	66 182,71	26 300,00	-39 882,71
Ordre		4 637,17	4 637,17
Investissement	66 182,71	30 937,17	-35 245,54
Réel	876 380,13	915 714,34	39 334,21
Ordre	4 637,17		-4 637,17
Fonctionnement	881 017,30	915 714,34	34 697,04
Résultat de l'exercice	947 200,01	946 651,51	-548,50
Résultat reporté 002 (fonct.)		4 758 468,99	4 758 468,99
Solde invest. 001		624 076,88	624 076,88
Résultat de clôture	947 200,01	6 329 197,38	5 381 997,37
Total Réel	942 562,84	942 014,34	-548,50

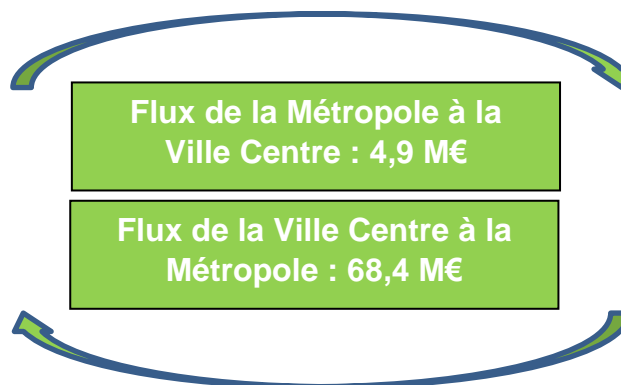
Annexe 2 – Flux croisés entre la Ville de Montpellier et Montpellier Méditerranée Métropole en 2020

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 mandaté Ville de Montpellier	Montant 2020 titré Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	10 501 744,17	10 501 744,17	10 501 744,17	-	
	Montpellier au quotidien Métropole	Convention de gestion	3 072 270,05	-	3 072 270,05	-	
	Fonds de concours Métropole	Convention de gestion		3 072 270,05		-	
	Participations PUP PAE	Convention de gestion	944 155,15	944 155,15	944 155,15	-	
	Travaux ponton béton Lac des Garrigues	Convention de gestion	300 736,72	300 736,72	300 736,72	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	34 079 220,29	34 079 220,29	34 079 220,29	-	
	Remboursement frais entretien cours d'eau de Montpellier (désemlacement berges)	Convention de gestion	465 692,03	681 737,16	465 692,03	-	
	Remboursement des frais fontaines parcs et jardins	Convention de gestion	116 650,18		116 650,18		
	Remboursement frais éclairage public parcs et jardins Direction Paysages Biodiversité	Convention de gestion	99 394,95		99 394,95		
	Remboursement charges gymnase Olympie (services sports et énergie Ville)	Convention de gestion	19 677,80	79 646,94 12 984,63	19 677,80	-	
	Remboursement frais eau Mosson	Convention de gestion	26 147,25		26 147,25		
	Remboursement charges énergie Pitot, Nakache, Neptune, Mosson	Convention de gestion	46 806,52		46 806,52		
	Remboursement de frais archives municipales et bibliothèque Paul Langevin	Convention de mise à disposition	89 342,43	89 342,43	194 612,12	-	
		Convention de gestion	105 269,69	105 269,69			
	Redevance spéciale ordures ménagères		662 997,80	662 997,80	662 997,80	-	
	Reversement recette FPS à la Métropole		1 247 935,23	1 247 935,23	1 247 935,23	-	
	Reversement recettes du FIPHP à la Métropole	Convention de gestion	107 184,00	107 184,00	107 184,00	-	
	Refacturation services communs et frais de structure	Convention de service commun	16 036 741,71	16 036 741,71	16 036 741,53	-	
	Mises à disposition descendantes personnel et frais de support	Convention de service commun	450 084,94	450 084,94	450 084,94	-	
TOTAL			68 372 051	68 372 051	68 372 051	-	
Dont Investissement			14 818 906	14 818 906	14 818 906	-	
Dont Fonctionnement			53 553 145	53 553 145	53 553 145	-	

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre :

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2020 de référence	Montant 2020 titré Ville de Montpellier	Montant 2020 mandaté Métropole de Montpellier	Solde	Notes
Investissement	Habitat 3M SERM et SA3M (AP)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	232 560,00	232 560,00	232 560,00	-	
	Remboursement travaux de plantation	Convention de gestion	500 954,44	500 954,44	500 954,44	-	
	Remboursement travaux corbeilles à papier	Convention de gestion	66 874,92	66 874,92	66 874,92	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergie : réserves musée Fabre et théâtre HTH, bâtiments sportifs	Convention de mutualisation	307 947,89	307 947,89	113 674,69	-	
					50 120,70		
					94 900,32		
		Convention de gestion			41 641,92		
		Convention de gestion		7 610,26			
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	1 273 990,10	1 273 990,10	1 273 990,10	-	
	Remboursement collecte halles et marchés		197 133,06	197 133,06	197 133,06	-	
	Remboursement taxe foncière Métropole		234 297,00	234 297,00	234 297,00	-	
	Loyer french tech Métropole	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	432 000,00	216 000,00	Equilibre réalisé entre 2019 et 2020
	Remboursement entretien véhicules Métropole	Convention de gestion	150 226,00	150 226,00	150 226,00	-	
	Refacturation services communs	Convention de service commun	401 043,32	401 043,32	401 043,32	-	
Refacturation autres flux	Convention de gestion	343 517,01	343 517,01	343 517,01	-		
Mises à disposition ascendantes personnel	Convention de service commun	995 114,83	1 031 012,92	995 114,83	- 35 898	Equilibre réalisé entre 2020 et 2021	
TOTAL			4 919 659	4 955 557	5 135 659	180 102	
Dont Investissement			800 389	800 389	800 389	-	
Dont Fonctionnement			4 119 269	4 155 167	4 335 269	180 102	



Annexe 3 – Synthèse des mutualisations de personnel en 2020

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
				Responsable mission dialogue public		50%	50%	
Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité	50%	50%						
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
	20/09/2018	27/09/2018		Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	

Métropole de Montpellier – Compte Administratif 2020

Direction de Cabinet			Convention de service commun Direction du Cabinet	Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	12/10/2020	05/10/2020	Avenant à la convention de service commun Direction de Cabinet	Chef de cabinet 2 assistants administratifs	nov.-20	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de l'événementiel	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel Service protocolaire	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				

Métropole de Montpellier – Compte Administratif 2020

Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	oct.-18	29%	71%	
Direction des AJCP	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	
Direction des AJCP	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Secrétariat général	18/12/2019	19/12/2019	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER + Service des assemblées	janv.-20	31%	69%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	
Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Relations internationales	18/12/2019	21/11/2019	Avenant à la convention de service commun de la Direction des Relations Internationales	Responsable Administratif et comptable	janv.-20	50%	50%	
Pôle Ressources Humaines et	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	

Métropole de Montpellier – Compte Administratif 2020

Relations Sociales									
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%		
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18				
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%		
Développement et Aménagement Durables du Territoire	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%		
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%		
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%		
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%	
DOEE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%		
DCGE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%		
DMGB	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%		

Annexe 4 – Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Produit de la taxe de séjour en 2020 : 2 762 K€

Principales dépenses	Description	Montant CA 2020
Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	2 310K€ subvention fonctionnement 213K€ Bureau des Congrès Total = 2 523K€
Manifestations à portée nationale et internationale	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball FISE	13 330K€ 1 488K€ 400K€ 1 175K€ 1 107K€ 235K€ Total = 17 735K€
Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique	Etude sur la signalétique (jalonnement) permettant de valoriser l'offre touristique, culturelle, patrimoniale et de loisirs	77K€
Etudes touristiques	Etude pour la rédaction du dossier de candidature aux Grands Sites d'Occitanie	23K€
Attractivité et promotion du territoire	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	214K€
Personnel	Mise à disposition de personnel à l'OT	421K€
Total des dépenses à vocation touristique		20 993K€

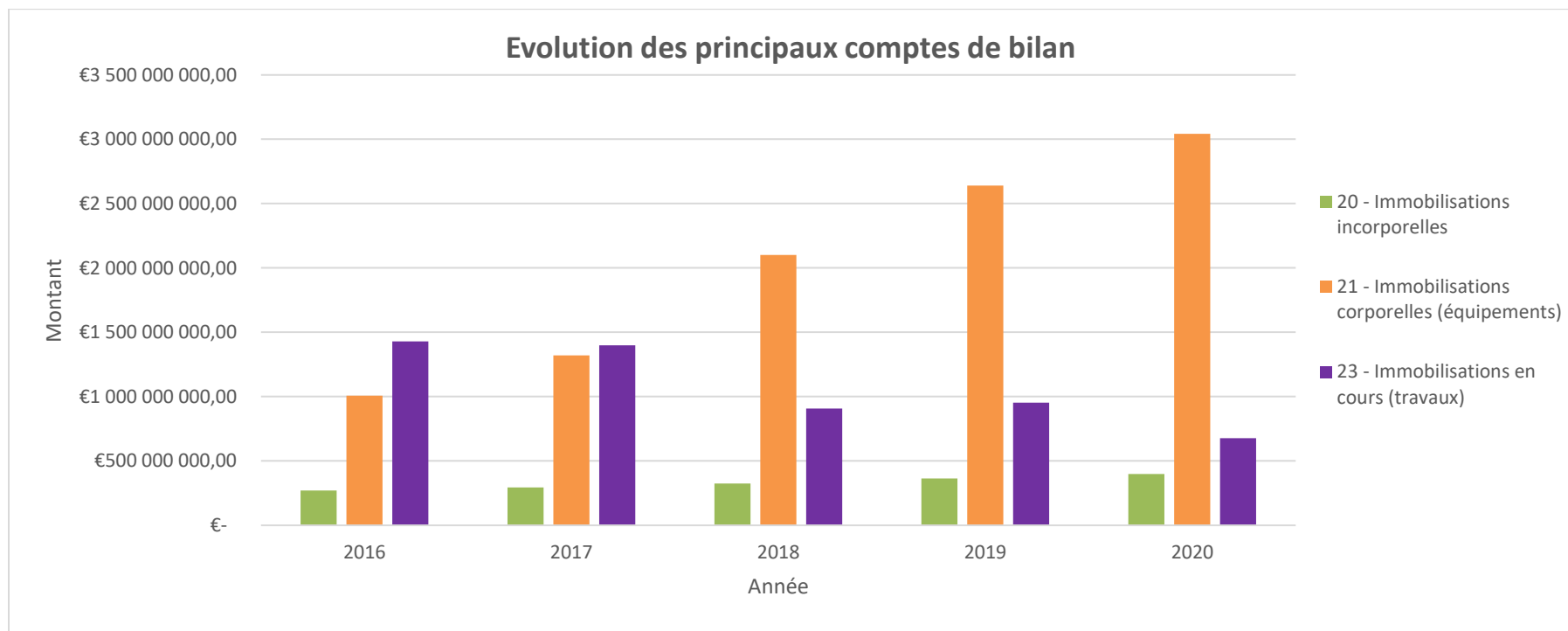
Annexe 5 – Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2020

Produit de la taxe GEMAPI : 3 035 988€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2020		
	Mandaté	Engagement reportés	
35100 ETUDE FAISABILITE EROSIONS BERGES	-	56 476,00	
35100 LAV PRAIRIES ALLUVIALES MOSSON	86 286,68	-	
35100 SGM VIREDONNE POUR SUBVENTION AGEA	9 837,72	10 102,20	
35100 AMENAGEMENT SEUILS LEZ	-	7 887,60	
35100 AMENAGT SEUIL AVAL LEZ LATTES ANGUILLES	39 859,20	53 227,38	
35100 AMENAGEMENT EFFACEMENT SEUILS	1 704,00	30 256,96	
35100 RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE	143 248,08	112 900,52	
35200 CLA RUISSEAU DES CANAUX	-	-	
35200 DIGUES DU LANTISSARGUES SCI ST PIERRE	1 020,00	-	
35200 TRAVAUX ADAPTAT° OPC DL RENFORCEMENT DIGUES DU LEZ	476 462,94	535 875,64	
35200 MPL MOSSON SEUIL DE BRUNELIS	-	68 648,40	
35200 CLA RUISSEAU DES CANAUX	244 128,14	-	
35200 VIL REQUALIFICATION PLAGE	118 941,60	29 170,80	
BASSIN D'ECRETEMENT AIGUESVIVES	10 200,00	101 851,51	
RPI19001 CADOULE MERLON GOLF BAI	55 265,47	-	
RPI19004 MPL PROTECTION CHU	109 808,56	-	
35200 PER PROTECTION CABANES	-	33 926,00	
35200 MPL SH VERDANSON VOIE DOMITIENNE	1 469 237,85	1 129 605,83	
RPI18006 PLAN EVACUATION MASSIVE	-	33 414,26	
INSTALLATIONS DE VOIRIE	35 674,56	11 798,16	Total Investissement
Total	2 801 675	2 158 665	4 960 340
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Mandaté		
ENTRETIEN DES TERRAINS	775 743,64		
ENTRETIEN REPARATION DES OUVRAGES	55 896,00		
ETUDES ET RECHERCHES	129 785,36		
REMBOURSEMENTS FRAIS AUX COMMUNES MEMBRES	258 687,15		
PARTICIPATIONS ET SERVICES EXTERIEURS	113 830,32		
CHARGES DE PERSONNEL	586 111,57		Total Fonctionnement
Total	1 920 054,04		1 920 054,04
	Total général		6 880 394,10

Annexe 6 – Etat des principaux comptes de bilan

Libellé	2016	2017	2018	2019	2020
20 - Immobilisations incorporelles	269 573 288,85 €	293 855 673,47	324 745 276,11	363 978 740,75	398 015 392,90
21 - Immobilisations corporelles (équipements)	1 006 792 417,52 €	1 321 461 344,79	2 100 225 043,93	2 640 203 092,33	3 043 044 705,34
23 - Immobilisations en cours (travaux)	1 428 240 124,07 €	1 398 045 273,07	908 187 172,88	952 748 397,21	678 104 003,67
24 - Immobilisations mises à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12	9 450 391,12	9 450 391,12	9 450 391,12



Annexe 7 – Bilan de la dette au 31/12/2020

La Métropole s'est dotée d'un règlement intérieur par une délibération de 2018, actualisé par délibération n°M2020-102 du 31 juillet 2020. Il prévoit une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2020, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2020) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2020

Encours de dette au 31/12/2020 : 875 022 298,11 €

Produits structurés : 1 emprunt classé 3E, d'un montant de 14,1M€
6 emprunts classés 1B, d'un montant total de 34,1M€

Pour mémoire : données CA 2019

850 337 174,34 €

1 emprunt classé 3E, d'un montant de 14,6M€
6 emprunts classés 1B, d'un montant total de 36,7M€

*Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2020-102 du 31 juillet 2020)
Article 2 : le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte GISSLER.*

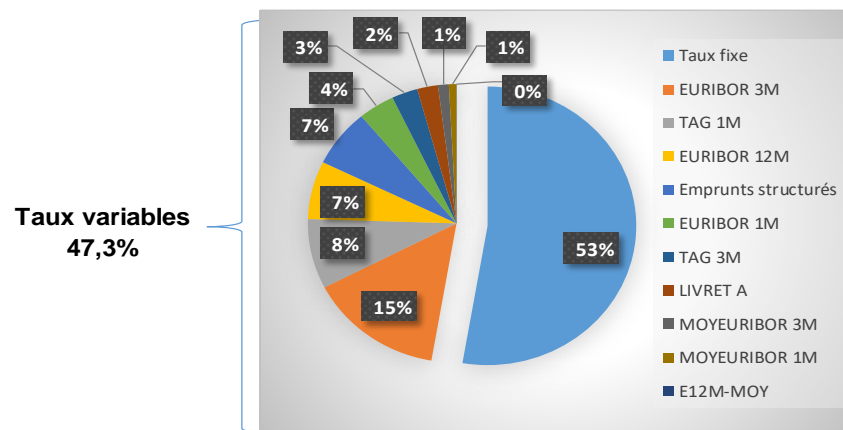
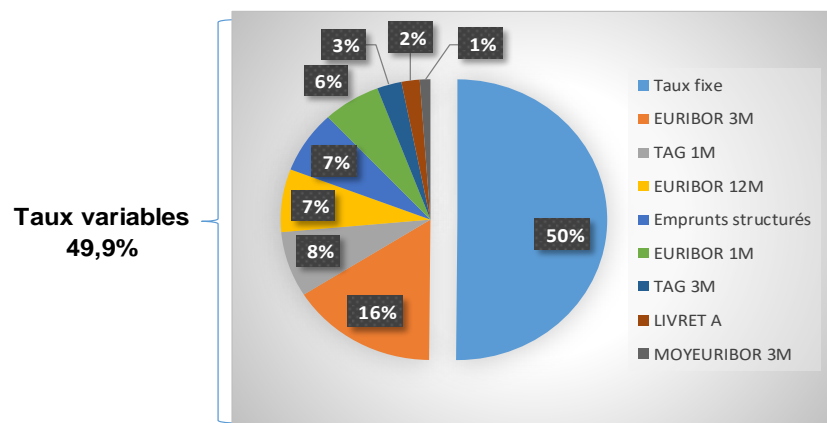
Taux moyen de la dette : 2,28%
Annuité de 2020 : 53,5 M€ en capital 20,3 M€ en intérêts

Taux moyen de la dette : 2,51%
Annuité de 2019 : 56,1 M€ en capital 22,2 M€ en intérêts
Remboursement anticipé : 50,2 M€ en capital

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : +0,8M€ d'intérêts

+ 0,7 M€ d'intérêts

Répartition par type de taux :



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **EONIA** (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EUro InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : Il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2020 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 77,6 M€

* Emprunt de 10 M€ auprès de la BANQUE POSTALE	sur 20 ans, sur Euribor 12 mois flooré + 0,50 %	affecté au budget principal
* Emprunt de 5 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 20 ans et 9 mois, sur Eur 1 mois flooré + 0,50% jusqu'en septembre, puis au taux fixe de 0,05% pendant 5 ans, puis EURIBOR 3 mois flooré + 0,32%	affecté au budget principal
* Emprunt de 15 M€ auprès du CA-CIB	sur quelques jours, sur la moyenne Euribor 3 mois non flooré + 0,74%	affecté au budget principal
* Emprunt de 5 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Euribor 1 mois flooré + 0,50%	affecté au budget principal
* Emprunt de 25 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Eur 1 mois flooré + 0,50%	affecté au budget transport
* Emprunt de 10 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 1 mois, sur Euribor 1 mois flooré + 0,50%	affecté au budget transport
* Avance remboursable de 7,6 M€ auprès de la DDFIP	sur une durée à définir par avenant, sans intérêts	affecté au budget transport

La Métropole de Montpellier a mobilisé 6 emprunts dont 4 affectés au budget principal et 2 au budget annexe transports. La majorité de ces emprunts ont été contractualisés en 2019, à des conditions très intéressantes, notamment les emprunts de la Société Générale dont les marges sont parmi les plus faibles du marché.

Deux emprunts ont été mobilisés sur une très courte durée, dans le cadre de phases dites revolving. Ces produits permettent de piloter l'emprunt et sa durée en articulant les besoins structurels budgétaires et les besoins ponctuels de trésorerie, limitant ainsi les frais financiers, en s'assurant une capacité de réaction très rapide, à des conditions financières très avantageuses compte tenu des marges négociées lors de la contractualisation. Outils efficaces de pilotage concomitant du fonds de roulement et des résultats du Compte Administratif dans un souci d'optimisation du couple dette-trésorerie, c'est dans ce cadre que sont intervenus 4 des 6 emprunts. Ils pourront être consolidés au cours de l'année 2020 afin de couvrir un besoin structurel d'emprunt.

La 4ème loi de finances rectificative pour 2020 prévoit plusieurs dispositifs de soutien à l'économie dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Parmi ces mesures figure la mise en oeuvre d'avances remboursables à destination des Autorités Organisatrices de la Mobilité, assorties d'un taux d'intérêt égal à zéro, en vue de les soutenir face aux pertes de recettes constatées en 2020. Le décret de mise en oeuvre prévoit les montants maximums et les modalités de comptabilisation. A ce titre la Métropole bénéficie de 7,6M€ d'avance remboursable, comptabilisée en dette financière, dont les modalités de remboursement seront à définir par avenant, dès lors que les recettes atteindront le niveau moyen des années 2017 à 2019, avec un minimum de 6 ans et avant 2031..

LES CHIFFRES CLES DE LA DETTE AU 31/12/2020 :

128 emprunts répartis auprès de 14 prêteurs

	<i>Pour mémoire, au 31/12/2019</i>		Au 31/12/2020	
DETTE GLOBALE	850,3 M€		875 M€	
TAUX MOYEN	2,51%		2,28%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	15 ans et 11 mois		13 ans et 11 mois	
Encours à taux fixe	448,2 M€	53%	438,8 M€	50%
avec un taux moyen de	3,85%		3,40%	
Encours à taux variable	402,1 M€	47%	436,2 M€	50%
avec un taux moyen de	1,87%		0,83%	

**Majorité des emprunts répartis en Classe 1A
présentant un couple "risque Structure/Sous-jacent" minimum.**

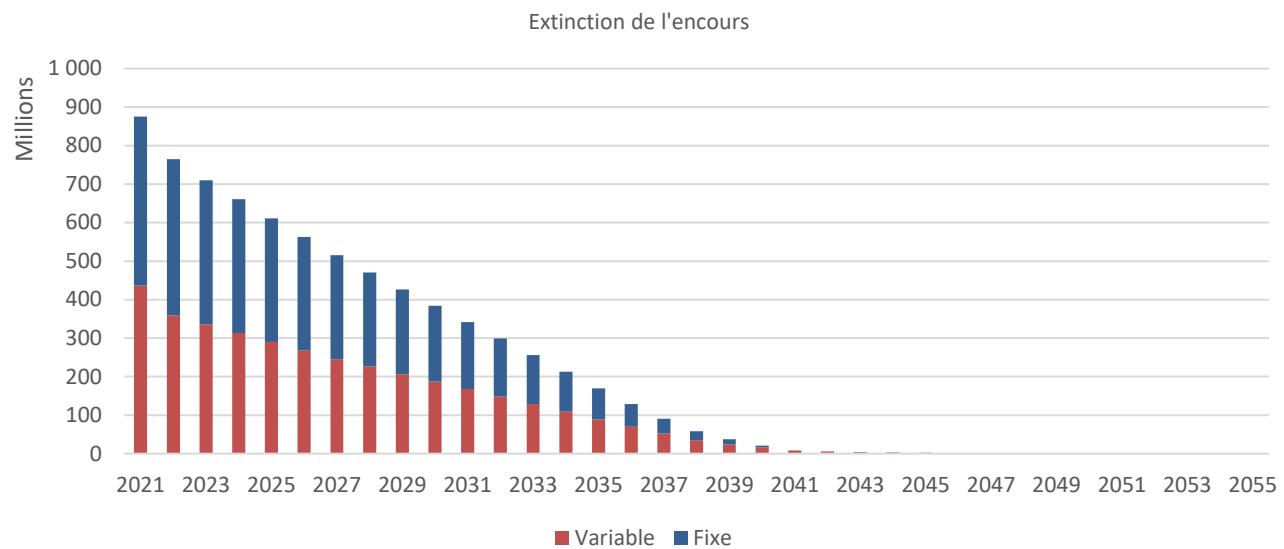
En 2020, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **plus de 94 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".

Catégorie	Encours au 31-12-2020	%
1-A	826 799 134,65	94,49%
1-B	34 122 914,33	3,90%
3-E	14 100 249,13	1,61%

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2020 :

Ex.	Encours début	Capital		Intérêts	Annuité
		Amortissement	RA avec flux		
2021	875 022 298,11 €	55 820 438,94 €	55 000 000,00 €	18 664 395,99 €	74 454 834,92 €
2022	764 691 859,18 €	54 802 776,23 €		17 267 407,13 €	71 970 183,36 €
2023	709 889 082,95 €	48 957 898,14 €		15 974 479,50 €	64 832 377,64 €
2024	660 931 184,80 €	49 876 644,96 €		14 978 506,70 €	64 755 151,66 €
2025	611 054 539,85 €	47 960 951,10 €		13 906 697,52 €	61 767 648,62 €
2026	563 093 588,73 €	48 055 112,73 €		12 924 750,26 €	60 879 862,99 €
2027	515 038 475,99 €	44 185 709,28 €		11 975 062,16 €	56 060 771,44 €
2028	470 852 766,71 €	44 161 426,43 €		11 041 750,64 €	55 103 177,07 €
2029	426 691 340,26 €	42 429 630,70 €		10 037 485,54 €	52 367 116,24 €
2030	384 261 709,55 €	42 650 541,51 €		9 365 178,10 €	51 915 719,61 €
2031	341 611 168,05 €	42 340 332,57 €		8 353 001,56 €	50 593 334,13 €
2032	299 270 835,47 €	43 272 654,58 €		7 314 203,64 €	50 486 858,22 €
2033	255 998 180,89 €	43 261 678,76 €		6 164 720,33 €	49 326 399,09 €
2034	212 736 502,13 €	42 886 926,87 €		4 992 554,11 €	47 779 480,98 €
2035	169 849 575,26 €	41 313 423,04 €		3 814 802,09 €	45 028 225,13 €
2036	128 536 152,23 €	38 252 976,50 €		2 689 941,65 €	40 842 918,15 €
2037	90 283 175,75 €	32 260 616,94 €		1 638 607,48 €	33 799 224,42 €
2038	58 022 558,81 €	20 625 181,03 €		1 005 326,78 €	21 530 507,81 €
2039	37 397 377,78 €	16 819 639,61 €		599 412,56 €	17 319 052,17 €
2040	20 577 738,17 €	12 249 669,06 €		295 687,92 €	12 445 356,98 €
2041	8 328 069,11 €	2 806 380,74 €		166 421,70 €	2 872 802,44 €
2042	5 521 688,37 €	1 403 719,30 €		143 207,82 €	1 446 927,12 €
2043	4 117 969,07 €	977 437,48 €		133 949,70 €	1 011 387,18 €
2044	3 140 531,59 €	577 437,48 €		129 444,76 €	606 882,24 €
2045	2 563 094,11 €	577 437,48 €		126 798,04 €	604 235,52 €
2046	1 985 656,63 €	477 437,48 €		124 151,32 €	501 588,80 €
2047	1 508 219,15 €	177 437,48 €		21 504,60 €	198 942,08 €
2048	1 330 781,67 €	177 437,48 €		18 857,88 €	196 295,36 €
2049	1 153 344,19 €	177 437,48 €		16 211,16 €	193 648,64 €
2050	975 906,71 €	177 437,48 €		13 564,44 €	191 001,92 €
2051	798 469,23 €	177 437,48 €		10 917,72 €	188 355,20 €
2052	621 031,75 €	177 437,48 €		8 271,00 €	185 708,48 €
2053	443 594,27 €	177 437,48 €		5 624,28 €	183 061,76 €
2054	266 156,79 €	177 437,48 €		2 977,56 €	180 415,04 €
2055	88 719,31 €	88 719,31 €		496,26 €	89 215,57 €

Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2020 :



Annexe 8 – Tableau de réalisation des PUP en 2020

Code PUP	Intitulé PUP	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2019 TTC budget principal	Dépenses CA 2019 TTC budget assainis.	Dépenses CA 2020 TTC budget principal	Dépenses CA 2020 TTC budget assainis.	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP LES LIGNIERES									51 977		51 977
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE									1 979		1 979
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST									4 010		4 010
PBAI005	PUP COUSTOULIES									95 882		95 882
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930		125 154		347 676		1 995 257		1 386 855		3 861 872
PCLZ002D	PUP VIOLETTES GERANIUM									24 736		24 736
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 189				13 959				19 147
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454		32 774		1 107 698		23 632		1 290 559
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575	14 804	36 488	26 659	43 002					122 528
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090		143 345		14 641		161 075
PCOS002	PUP LES IRIS									13 472		13 472
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 364		146 398		554 425		702 187
PFAB002D	PUP Linkcity							23 225		65 681		88 906
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999								15 999
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT							1 088 549				1 088 549
PJUV003D	PUP LA BERGERIE							1 350 000		51 034		1 401 034
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES			9 960		14 571		455 088		69 613		549 232
PLAT002D	PUP URBIS							5 550				5 550
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038				72 038				144 076
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					97 830						97 830
PLAT005D	PUP RD58						122 509	119 262	793	6 066		248 630
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 283		11 535				175 153		214 971
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS							868		5 498		6 366
PMTP001D	PUP HALEVY	120 779		130 068								250 847
PMTP002D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082				135 236		26 934				165 252
PMTP003D	PUP ST LAZARE	50 032		40 880								90 912
PMTP004D	PUP BACHELARD	15 144										15 144
PMTP005D	PUP POMPIGNANE	9 760		4 113								13 873
PMTP007D	PUP DUNANT					23 967		117 504		61 792		203 263
PMTP009D	PUP JEU DE MAIL					724		623 415		9 107		633 246
PMTP010D	PUP TRENCVEL CROIX D'ARGENT							202 985		32 811		235 796
PMTP011D	PUP DENIZOT							39 021				39 021
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1							12 902		543		13 445
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							8 680		50 335		59 015
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL									67 926		67 926
PMTP18	PUP VILLA MARIE							82 478		75 312		157 790
PMTP21	PUP TESTE/CROIX DES ROSIERS									2 341		2 341
PPIG001	PUP Cave Oleicole							1 926		7 949		9 875
PPLL001	PUP LES ECLUREUILS									172 145		172 145
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER					1 230		278 304		29 054		308 588
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									25 800		25 800
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986		364 600				381 586
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058		1 943 027		1 332 979	18 837	298 187	1 524	335 467		3 949 080
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 390		99 419		2 248		382 057
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922						35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960		265 694		423 932		766 586
PSJV005D	PUP Fontaine Pontou							78 160		11 184		89 344
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN									31 895		31 895
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195							20 576		250		20 826
PSJV008D	PUP BLASCO II									30 173		30 173
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036		73 682				190 718
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 518		783 307		129 935		1 273 759
PVLM001D	PUP MIREVAL									73 930		73 930
	TOTAL	224 786	1 575	2 515 968	36 488	2 917 447	141 346	9 942 013	2 317	4 118 780	0	19 900 720

Métropole de Montpellier – Compte Administratif 2020

Code PUP	Intitulé PUP	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainis.	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainis.	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainis.	Recettes CA 2019 TTC budget principal	Recettes CA 2019 TTC budget assainis.	Recettes CA 2020 TTC budget principal	Recettes CA 2020 TTC budget assainis.	TOTAL TTC
PBAI001D	PUP Les Lignièrès							786 333		786 333		1 572 666
PBAI002	PUP ROUTE IMPERIALE							736 325				736 325
PBAI004	PUP CASA DE LOS ARTIST							181 904				181 904
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719		1 000 740		389 376		2 023 835
PCLZ002D	PUP VIOLETTES-GERANIUM							177 893				177 893
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 379				594 911		552 680				1 252 970
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694								97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					75 375		7 932				83 307
PCOS002	PUP LES IRIS									28 510		28 510
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE									1 515 741		1 515 741
PFAB002D	PUP Linkcity							86 486				86 486
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 990						1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000		737 000				1 474 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERES					65 607						65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676						213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000		75 048						150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 431		31 615				226 045
PMLM001D	PUP les saliniers							392 247		420 585		812 832
PMSL002	PUP PIOCH BAILLOS									89 327		89 327
PMTP001D	PUP Halevy							255 420				255 420
PMTP002D	PUP Clos de l'Hirondelle							250 000				250 000
PMTP003D	PUP ST LAZARE	984 737										984 737
PMTP007D	PUP DUNANT							437 580				437 580
PMTP010D	PUP TRENCVEL CROIX D'ARGENT							1 258 554				1 258 554
PMTP011D	PUP DENIZOT							338 580				338 580
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800						448 800
PMTP013D	PUP MEHUL 2016 PARC SAINT-ANDR							316 976				316 976
PMTP014D	PUP MEHUL 2017 SCCV MEHUL							229 016				229 016
PMTP015D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216		221 616				458 832
PMTP18	PUP VILLA MARIE							227 700				227 700
PPIG001	PUP Cave Oleicole									35 952		35 952
PPLL001	PUP LES ECUREUILS							37 190		22 314		59 504
PSAU001D	PUP Le pigeonnier							106 544				106 544
PSDR001D	PUP LES GRIVES									289 809		289 809
PSGM001D	PUP ENCORNET									21 559		21 559
PSGM002	PUP PROMENADE DES COSTES									56 811		56 811
PSGO002D	PUP OGE (secteur collège)							364 600				364 600
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 667		621 146						2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 940						316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922						35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230		211 538				380 768
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895						40 895
PSJV006D	PUP LES JARDINS D'EDEN							25 152		15 091		40 243
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157						17 157
PSJV008D	PUP BLASCO II							39 237		23 542		62 778
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239		19 235						156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 294		1 658 447				2 407 741
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233				134 366		156 599
	TOTAL	1 090 116	0	2 120 600	0	6 388 824	0	10 669 303	0	3 829 316	0	24 098 158

Annexe 9 – Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2020

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2020 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU CA 2020 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Eléments de contexte
<p>Suite à la clôture de l'exercice budgétaire 2020, il est nécessaire d'établir le compte administratif du budget principal et des différents budgets annexes afin de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole. L'année 2020 a été exceptionnelle à plusieurs titres.</p> <p>Tout d'abord, la Métropole a été confrontée à une crise sanitaire et économique inédite qui a mis en évidence le rôle fondamental du service public dans la protection de nos concitoyens et l'impulsion de la relance économique.</p> <p>Ensuite une nouvelle équipe métropolitaine s'est installée en 2020 suite aux élections municipales et intercommunales. Dès son arrivée elle a construit une nouvelle programmation pluriannuelle d'investissement pour répondre aux enjeux d'un territoire, notamment en terme de transition écologique et de relance économique et ce dans un esprit de solidarité intercommunale. Afin d'amortir les effets de la crise, elle a soutenu tous les acteurs économiques et associatifs, et a agi pour la préservation du pouvoir d'achat des habitants, notamment par la mise en place de la gratuité des transports publics les weekends pour tous les métropolitains.</p> <p>Cependant cette crise sanitaire a aussi retardé la réalisation de certaines actions et projets en ramenant la réalisation de l'exercice essentiellement sur le second semestre 2020 et a également eu pour conséquence de suspendre les contrats de Cahors pour l'année 2020 c'est-à-dire la contractualisation des collectivités avec l'Etat.</p>
2 - Priorités du budget

Les réalisations 2020 de Montpellier Méditerranée Métropole s'articulent autour de deux piliers :

Pilier 1 : Une Métropole qui investit pour la transition écologique

- Transports et mobilités actives
- Aménagement durable
- Voiries et espace public
- Eau et assainissement
- Littoral et prévention inondations
- Déchets

Pilier 2 : Une Métropole qui investit pour l'épanouissement de chacun

- Développement économique
- Attractivité et tourisme
- Logement et cohésion sociale
- Sports
- Culture

3 - Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement :

Dotations, compensations	53.9M€
Impôts et taxes	288.5 M€
Attributions de compensation	61.5 M€
Produits des services	33.9M€
Autres recettes	43.4 M€
Résultat de fonctionnement reporté	21.3M€
Total général	502.5 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement:

Subventions, contributions	93 M€
Charges à caractère général	164.9 M€
Charges financières	8.8 M€
Charges de personnel	109.2 M€
Autres dépenses	23.3 M€
Total général	399.2 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement:

Recours à l'emprunt et refinancement	35 M€
Subventions d'équipement	30 M€
Attributions de compensation d'Investissement	16.8 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	59.7 M€
Autres	39 M€
Total général	180.5 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement:

Capital de la dette et refinancement	21.1 M€
Dépenses d'équipement	143.5 M€

Subventions d'équipement	26.9 M€
Autres	4 M€
Résultat d'investissement reporté	67 M€
Total général	262.5 M€

4 - Montant du budget

Pour le budget principal :

Le montant du Compte Administratif 2020 s'élève en dépenses à **594,7M€** : 399,2 M€ en fonctionnement et 195,5 M€ en investissement (hors résultat reporté).

Le montant du Compte Administratif 2020 s'élève en recettes à **661,8 M€** : 481,3 M€ en fonctionnement (hors résultat reporté) et 180,5 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Compte Administratif 2020 s'élève en dépenses à **779 M€** : 494,7 M€ en fonctionnement et 284,3 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2020 s'élève en recettes à **902 M€** : 621,8 M€ en fonctionnement et 280,2 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2020 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap .	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2020	AP totale au CA 2020	CP réalisés 2020
Budget principal						
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	3 094 362	482 780	3 577 142	696 800
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	5 422 183	665 000	6 087 183	904 765
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	18 630 381	4 670 000	23 300 381	3 944 743
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	2 381 349	513 565	2 894 914	417 121

AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	1 742 607	460 744	2 203 351	426 942
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	3 580 185	704 856	4 285 041	630 248
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718		7 349 718	590 321
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	22 500 000		22 500 000	684 121
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	37 562 000	5 688 000	43 250 000	15 538 014
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	1 628 945		1 628 945	76 888
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 200 000		6 200 000	1 819 270
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 630 000		5 630 000	26 073
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	4 915 000		4 915 000	105 741
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	3 600 000		3 600 000	42 176
DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	3 591 000		3 591 000	72 445
DEASHD18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON PONT VIA DO	907	3 600 000	-3 480 000	120 000	33 999
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	3 510 000	3 490 000	7 000 000	1 433 120
DEEESR01	CPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	11 803 080		11 803 080	105 000
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	3 590 000		3 590 000	984 708
DMOVEL18	VÉLO STATION GARE SAINT-ROCH	908	980 000		980 000	588 000
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	6 972 000		6 972 000	1 465 181
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	20 175 396		20 175 396	5 275 124
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	7 110 000		7 110 000	773 302
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	3 333 333		3 333 333	744 762
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298		80 838 298	0
DUHESR01	CPER ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	2 554 043		2 554 043	487 812
DUHPIE18	AIDES À LA PIERRE SUR FONDS PROPRES	905	16 800 000		16 800 000	1 551 180
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	23 671 101		23 671 101	270 053
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	28 891 327		28 891 327	500 000
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	37 798 083	4 000 000	41 798 083	9 484 515
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	44 400 000		44 400 000	5 583 372
M18CTEC01	CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLI POUR LE PÔLE PLAINE OUEST	908	2 700 000		2 700 000	0
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES À ST-BRES	908	1 620 000		1 620 000	640 987
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	3 108 516	1 000 000	4 108 516	1 054 604

M19CARR01	AMENAGEMENT DE CARREFOUR RD610/RD24E2 AU DROIT DE LA ZAC DES CHATAIGNIERS	908	1 700 000		1 700 000	0
M19FRA709	FRANCHISSEMENT TRAMWAY A709	908	11 701 797		11 701 797	222 962
M19FRTC01	HALLE FRENCH TECH CAMBACERES	906	6 900 000		6 900 000	2 800 000
M19JTOU01	JALONNEMENT TOURISTIQUE	908	2 280 000		2 280 000	329 915
M19LIHT01	ENFOUISSEMENT LIGNES HT	906	9 918 419	2 125 375	12 043 794	0
M19LITT01	PRESERVATION DU LITTORAL	905	1 000 000		1 000 000	101 763
M19METH01	DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	907	1 888 517	587 445	2 475 962	1 594 142
M19OUVA01	Reprise des rampes de l'ouvrage d'art de l'aéroport	908	1 050 000		1 050 000	0
M19RD1701	RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFER	908	1 255 000	-1 252 929	2 071	0
M19TRD501	TRAVAUX RD5 COURNONSEC	908	3 900 000		3 900 000	139 471
M19TRVS01	TRAVERSE DE SUSSARGUES	908	2 300 000		2 300 000	0
M19TRVS02	TRAVERSE DE RESTINCLIERES	908	1 760 000		1 760 000	7 775
M19VELO01	MODES ACTIFS VELOURUTION	908	15 000 000	-14 350 000	650 000	357 258
M20AAGV01	AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PROGRAMME 2020-2023	905		22 000 000	22 000 000	2 309 492
M20ASSA01	ACQ FONCIERE DEMOLITION DE LA TOUR D'ASSAS	905		3 252 000	3 252 000	30 090
M20CDMO01	OPAH COPROS DEGRADEES MOSSON	905		1 215 000	1 215 000	174 825
M20DASS01	CONCESSION DASSAULT 2EME EXT	906		1 999 540	1 999 540	0
M20LAUZ01	MANDAT REQUALIFICATION LAUZE EST	906		9 167 971	9 167 971	175 470
M20LAUZ02	CONCESSION LAUZE EST	906		4 206 000	4 206 000	800 000
M20MART01	CONCESSION CHARLES MARTEL EXT	906		2 370 000	2 370 000	360 000
M20MOAC01	MOBILITES ACTIVES	908		150 000 000	150 000 000	289 030
M20MUSI01	ACQUISITION INSTRUMENTS MUSIQUE POUR LE NOUVEAU CRR	903		1 600 000	1 600 000	20 869
M20NPAE01	NOUVEAU MANDAT PAE	906		1 500 000	1 500 000	224 400
M20NPRU01	NPRU CEVENNES	905		27 325 600	27 325 600	924 000
M20NPRU02	NPRU MOSSON	905		97 212 500	97 212 500	6 954 600
M20PDSC01	PLAN DE SAUVEGARDE CEVENNES	905		1 715 000	1 715 000	248 808
M20RDRM04	RD613 RD24E2 GIR ET BARREAU ZAC DES CHATAIGNIERS	908		1 800 000	1 800 000	0
M20RDRM01	DESSERTTE DE L'ARENA SDF LEVADES	908		1 826 000	1 826 000	689
M20RDRM02	OA RM62 GRAU DE PEROLS	908		1 030 000	1 030 000	0

M20RDRM03	RD612 AMENAGEMENT ENTREE OUEST DE MONTPELLIER	908		2 030 000	2 030 000	0
M20RDRM05	RM610 AMGT URBAIN TRAVERSEE DE VENDARGUES	908		1 208 000	1 208 000	7 422
M20RDRM07	RD66 REPRISE DES RAMPES EST DE L'OUVRAGE DE FREJORGUES	908		1 506 000	1 506 000	0
M20SECU01	AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE	908		2 700 000	2 700 000	0
MGBRES18	RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES MTP SRU	908	1 000 000		1 000 000	168 211
MGBSUR18	TRAVAUX SÛRETÉ SIÈGE MÉTROPOLE	900	300 000	156 000	456 000	33 992
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	5 643 245	680 000	6 323 245	584 998
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	15 417		15 417	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	4 812 903	1 000 000	5 812 903	357 375
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	14 240 000		14 240 000	620 068
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000		14 000 000	4 475 662
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	12 160 237		12 160 237	129 947
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100		6 645 100	0
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	12 932 262	2 779 300	15 711 562	2 174 947
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	16 541 341	4 263 519	20 804 860	4 606 570
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	85 910 211	23 541 632	109 451 843	19 152 639
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	13 542 004	2 060 500	15 602 504	2 527 805
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	16 147 126	3 501 700	19 648 826	3 012 859
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	16 309 478	2 949 006	19 258 484	1 812 032
Budget annexe transports						
M19ACCM01	SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	21	1 650 000		1 650 000	801 281
M19EXTL11	EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	21	36 937 779		36 937 779	1 167 211
M19NBUS01	ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	21	22 582 000		22 582 000	8 283 652
M19TRAML5	LIGNE 5 DE TRAMWAY	21	418 092 281		418 092 281	24 022 439
Budget annexe assainissement collectif						
SDASTR03	STEP SUSSARGUES-SAINT-GENIES DES MOURGUES ET COURNONTERRAL	21	9 990 165		9 990 165	0
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST AMONT + POMPIGNANE	21	20 841 950		20 841 950	161 352

M19MAERA01	MAERA: RUISSEAU DES VACHES	21	2 120 500		2 120 500	4 931
M19MAERA01	MAERA: MAS ST PIERRE PASSAGE SOUS VOIE SNCF	21	3 179 400		3 179 400	136 296
M19MAERA01	MAERA: RESEAUX PRIMAIRES MAERA PR ARTIS ET ETUDE COLLECTEUR OUEST	21	4 280 000		4 280 000	0
M19MAERA01	MAERA: EXTENSION STEP MAERA	21	110 364 500		110 364 500	172 202
M19STEP02	STEP SGO 9700 EH	21	2 902 800		2 902 800	1 147 994
M19STEP03	STEP MURVIEL 3000 EH	21	1 732 100	372 225	2 104 325	984 816
Total consolidé			1 346 809 439	382 272 329	1 729 081 768	151 563 648

Au 31/12/2020, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 161,6M€.

6 - Niveau de l'Epargne Brute et de l'Epargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 82.1 M€ et l'épargne nette à 61.3 M€.

Epargne brute	82.1 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 20.8 M€
Soit une épargne nette de	61.3 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 127.1 M€ et l'épargne nette à 73.7 M€.

Epargne brute	127.1 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 53.4 M€
Soit une épargne nette de	73.7 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 77.6 M€ en 2020 (35 M€ pour le budget principal, 42.6 M€ pour le budget annexe transport). Ce recours à l'emprunt est en hausse par rapport à 2019 (45M€).

Cependant, l'encours de dette est stabilisé à hauteur de 354,2 M€ pour le budget principal et 875 M€ au total des budgets consolidés au 31/12/2020.

Notre dette, répartie entre 14 prêteurs, est composée à 53% de taux fixes et à 47% de taux variables.
Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,28%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2020, à 4.3 ans sur le budget principal et à 6.9 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2020, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité).

Les taux d'imposition 2020 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11,25%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2020 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2020
Dépenses réelles de fonctionnement / population	834.25 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 006 €
Dépenses d'équipement brut / population	300 €
Encours de dette / population	740.19 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	97.16 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	87.27%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29.83%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	73.6%
Taux d'épargne	17.05%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	27.35%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2020 s'élève **110,2 M€**. En face de ces dépenses la Métropole a encaissé 16,7M€ de recettes liées à la masse salariale mutualisée (agents transférés de la Ville de Montpellier à la Métropole et remboursés par la Ville à la Métropole dans le cadre des conventions de gestion).

L'effectif sur emploi permanent est en constante augmentation depuis 2015, liée aux transferts de compétence vers la Métropole et aux mutualisations dans le cadre de la création de services communs, mais observe un net ralentissement en 2020. L'effectif tend ainsi à se stabiliser, tirant les conséquences des fortes évolutions, transferts et mutualisations des années précédentes.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole s'élevait à 2293 agents au 31 décembre 2020.

Parmi ces agents, on comptait 2011 titulaires et stagiaires (88 %) et 282 agents non titulaires (12 %).

Au-delà de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), l'évolution de la masse salariale en 2020 est essentiellement le résultat des évolutions statutaires individuelles et la poursuite du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations.

En matière de dialogue social, l'année 2020 a été surtout consacrée à la gestion de la crise sanitaire : en termes de prévention santé (fiches Reflexe, guides, conseil et expertise...), mise en conformité de la situation des agents avec les ajustements réglementaires (temps de travail, maladie, rémunération...), accroissement de l'activité du recrutement/carrière/paie pour le remplacement d'agents absents.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES D'ORQUES
SAINT JEAN DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

montpellier3m.fr

